

LE DEVOIR

etc.
Sauveur
de la diversité

B 10



ACTUALITÉS

SLĀV, la polémique vue
par nos chroniqueurs Odile
Tremblay et Fabrice Vil

A 5



III NEUTRALITÉ RELIGIEUSE

Nouvel échec du Québec devant la Cour

L'article sur la prestation et la
réception de services à visage
découvert reste suspendu

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

La Cour supérieure inflige un second camouflet à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée. Les lignes directrices sur le traitement d'une demande d'accommodement religieux n'y changent rien : l'article 10 de la « loi 62 » prévoyant qu'une personne offrant ou recevant un service public « doit avoir le visage découvert » n'entrera pas en vigueur dimanche comme l'escomptait le gouvernement libéral, a tranché le juge Marc-André Blanchard.

« Un préjudice irréparable sera causé aux femmes musulmanes à partir du 1^{er} juillet si la suspension n'est pas accordée et il est urgent d'agir », a-t-il soutenu dans une décision dévoilée

jeudi. En contrepartie, « le préjudice causé au bien public en suspendant cet article de la loi semble minime », a-t-il ajouté.

L'article 10 de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État « apparaît, à première vue, violer » la liberté de conscience et la liberté de religion qui sont garanties à la fois par la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne, selon le magistrat. Un examen sur le fond permettra d'en avoir le cœur net. D'ici là, l'application de l'obligation du visage découvert pour donner ou recevoir un service public est suspendue.

Les avocates Catherine McKenzie et Olga Redko, qui étaient mandatées par le Conseil national des musulmans, l'Association canadienne des libertés civiles et la citoyenne Marie-Michelle

Lacoste (Warda Naili) afin de suspendre l'application de l'article controversé, sont « très contentes du résultat ». Pour cause, elles sont parvenues à convaincre la Cour supérieure de mettre en veilleuse l'article 10, et ce, une seconde fois en sept mois. « Si la loi entrerait en vigueur, il y aurait un impact important sur la vie quotidienne de notre cliente et d'autres femmes qui portent le voile intégral. Elles auraient besoin d'obtenir une autorisation préalable pour prendre l'autobus ou aller chercher leurs enfants à la garderie ou assister à un cours », a affirmé M^{me} McKenzie dans un entretien avec *Le Devoir* jeudi. « C'est un gros soulagement pour ces femmes [de confession musulmane]. Elles étaient anxieuses », a-t-elle ajouté.

VOIR PAGE A 2 : ÉCHEC



Photographe et journaliste de *Capital Gazette*, Joshua McKerrow et Chase Cook ont accompli leur tâche, installés dans une camionnette, en dépit de l'attaque qu'ils ont subie et au cours de laquelle cinq de leurs collègues ont trouvé la mort.

IVAN COURONNE AGENCE FRANCE-PRESSE

III ÉTATS-UNIS

Fusillade dans un journal à Annapolis

Un homme a tué cinq personnes
avant d'être arrêté

**Une attaque
ciblée, selon
la police,
mais on
ignore les
motivations
du tueur**

MARIE-LISE ROUSSEAU
LE DEVOIR

Cinq personnes sont mortes lors d'une fusillade jeudi dans la salle de rédaction du quotidien *Capital Gazette*, à Annapolis, dans le Maryland. Deux autres individus ont été blessés. Cela en fait une des attaques les plus meurtrières contre des journalistes aux États-Unis.

La police a affirmé en soirée qu'il s'agissait d'une « attaque ciblée » contre le journal, mais on ne sait toujours pas pourquoi le tireur s'en est pris à ses employés.

Quatre victimes sont mortes sur les lieux de la fusillade et la cinquième est décédée à l'hôpital. Leur identité n'avait pas été révélée au moment où ces lignes étaient écrites.

VOIR PAGE A 2 : FUSILLADE

INDEX

Avis légaux..... A6
Culture B1
Décès B9
Économie B6
Éditorial A8
Grille TV B2
Idées A9
Météo B8
Monde A7
Mots croisés B8
Petites annonces B9
Sports B9
Sudoku B8

Au cœur d'un Steinway

Plongée dans le ventre d'un acteur clé du festival de jazz

Ils sont (presque) toujours là sur les scènes
du Festival international de jazz de
Montréal, qui débute ce soir : des pianos,
toujours à queue, toujours noirs. Et sous
leur couvercle relevé, quelques secrets de
techniciens que *Le Devoir* a pu voir à
l'œuvre. Récit.

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Après une prestation au Upstairs il y a quelques années, le grand pianiste américain Fred Hersch est allé trouver le propriétaire du club de jazz montréalais. « Votre piano est correct, a-t-il dit. Mais il ne me permet pas de faire ce que j'ai dans la tête. Il manque quelque chose. »

Ainsi Fred Hersch offrit-il ses services pour aller choisir un Steinway, advenant le cas où Joel Giberovitch voudrait changer un piano acheté pour les dix ans du Upstairs. Un bon piano, certes, mais rien de comparable à ce qui demeure LA référence mondiale — sorte de Stradivarius à 88 touches. On dit que plus de 95 % des grandes salles de concert sont équipées de Steinway.

À la suggestion de Hersch, Giberovitch a dit oui, malgré l'investissement que cela représente — quelque 140 000 \$ pour un instrument de sept pieds. Fred Hersch est donc allé essayer différents instruments à New York, avant de suggérer précisément celui qui se trouve sous nos yeux deux ans et demi plus tard.

C'est un mardi matin de juin. Le club est encore fermé — toutes les chaises sont sur les tables, le silence règne autour. Sur la petite scène du Upstairs, le

VOIR PAGE A 2 : STEINWAY

STEINWAY & SONS



Un appel est possible

ÉCHEC

SUITE DE LA PAGE A 1

Les deux avocates étaient arrivées une première fois à différer l'application de l'article 10 en décembre dernier, soit quelques semaines à peine après l'adoption de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État par l'Assemblée nationale. « Si le législateur estime que les accommodements sont nécessaires à l'application de la Loi, alors le législateur doit s'assurer que ces accommodements et les lignes directrices les accompagnant sont à la portée du public au même mo-

ment », avait écrit le juge Babak Barin. M^{me} Vallée a fait connaître ses lignes directrices pour le traitement des demandes d'accommodement pour un motif religieux le 10 mai dernier. Celles-ci prévoient qu'un accommodement sera accordé seulement si une série de conditions prévues par la « loi 62 » sont respectées, à commencer par celle de la « croyance sincère ». En effet, « le demandeur doit croire sincèrement qu'il est obligé de se conformer à cette conviction ou cette pratique dans le cadre de sa foi », a expliqué M^{me} Vallée. Cela dit, le droit des autres usagers ou employés de l'organisme assujéti à la Loi de ne pas subir de discrimination fondée sur leur sexe, leur race, leur identité de genre,

leur orientation sexuelle ou tout autre motif interdit par la Charte des droits et libertés de la personne doit être respecté.

Les fonctionnaires devront aussi avoir « en tête les principes de sécurité, de communication et d'identification » lorsqu'ils analyseront les demandes d'accommodement faites par une personne tenant à garder le visage couvert lorsqu'elle reçoit un service public en raison de ses convictions religieuses, avait ajouté le ministre de la Justice.

Malgré ces « lignes directrices », le juge Marc-André Blanchard n'est pas convaincu que les droits constitutionnels des femmes musulmanes demeureraient intacts si la loi 62 était mise en œuvre dans son intégralité.

La procureure générale du Québec, Stéphanie Vallée, dispose de trente jours pour interjeter appel du jugement de la Cour supérieure. « On a une décision. On va l'analyser », a dit sa directrice de cabinet, Nathalie Roberge, dans un échange avec *Le Devoir* jeudi soir.

[...] l'ordonnance rendue doit être exécutoire nonobstant appel

LE JUGE BLANCHARD



« Compte tenu de la nature du recours et du remède ordonné, le dépôt d'un appel est plus que susceptible de causer un préjudice grave et irréparable aux femmes musulmanes qui couvrent leur visage en public pour des motifs religieux, il s'ensuit que l'ordonnance rendue doit être exécutoire nonobstant appel », précise le juge Blanchard.

M^{es} McKenzie et Redko prépareront leur « dossier » durant l'été, après quoi elles « s'adresser[ont] à la Cour afin d'obtenir une date » pour un examen sur le fond de la constitutionnalité de l'article 10. Entre-temps, « il y aura peut-être une réponse politique, on ne sait jamais », lance M^e McKenzie à trois mois des élections générales.

L'article 10 est suspendu, mais pas les lignes directrices visant à « guider » les organismes publics dans le traitement des demandes d'accommodement pour un motif religieux, a pris soin de préciser M^{me} Roberge. Celles-ci entreront donc en vigueur dimanche, comme prévu.



Un tel piano comporte pas moins de 12 000 pièces, explique André Bolduc au moment d'accorder le Steinway.

GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

La personnalité du piano

STEINWAY

SUITE DE LA PAGE A 1

Steinway occupe près du tiers de l'espace disponible. Central. Comme un gros cœur au repos après le *jam* de la veille.

Et ce mardi de juin marque l'heure du grand réglage annuel de ce piano. André Bolduc (dont la compagnie représente la marque Steinway au Québec) est là avec son sac de travail et ses outils de précision.

But de l'opération ? Au-delà d'un accordage habituel, vérifier et réajuster la mécanique d'un instrument qui sera — comme tous les pianos de toutes les salles associées au Festival international de jazz de Montréal — un acteur clé dans une multitude de concerts les prochains jours.

Plus poétiquement, c'est aussi une forme de plongée au cœur du piano et de ses secrets. L'occasion de voir de près les « défauts » gravés dans l'épinière de la table d'harmonie. D'imaginer la vingtaine de couches d'érable laminées qui composent la ceinture du piano. De palper l'épinière massive du plateau de clavier. De suivre la courbe épique du chevalet.

Il y a quelque 12 000 pièces dans un piano de ce type-là. Il y a aussi une sorte d'âme qui est unique : pas deux Steinway qui sonnent exactement de la même façon. La touche, la brillance ou l'intimité du son, chaque piano a sa personnalité. C'est pourquoi les grandes institutions en ont plusieurs : à la Maison symphonique, par exemple, trois instruments de neuf pieds sont à la disposition des artistes, qui opteront pour un modèle américain (fabriqué à New York) ou un modèle européen (Hambourg).

Couleur

« C'est le musicien qui va chercher la couleur d'un instrument comme ça, dit

André Bolduc. Un grand piano va lui donner cette flexibilité dans le son : des marteaux plus moelleux, une table d'harmonie plus mince, des cordes moins grosses. » À lui d'en faire bon usage.

« Les musiciens ressentent tout, ajoute Bolduc. Si une chose n'est pas à sa place, si un marteau n'est pas correct, ils le sauront. Ils passent leur vie devant l'instrument. »

Lui passe une partie de la sienne à ajuster ces instruments, harmoniser le jeu des marteaux, vérifier leur souplesse. Il étale ce matin ses outils, démonte la barre sous le clavier — dont on s'apercevra plus tard qu'elle est signée par Paul Simon —, puis retire tout le bloc qui comprend le clavier et les marteaux.

Bolduc vérifie ensuite l'alignement des pièces de mécanique, rectifie l'axe des leviers. Il évalue la réactivité des ressorts d'échappement (ce qui permet de jouer la même note rapidement), tâte chaque marteau — tout se fait dans le calme, gestes doux autour de quelques mouvements de tournevis.

Suivra ensuite le travail d'harmonisation — une manière d'égaliser les sonorités pour « mettre le piano égal ». « Un piano est un instrument vivant », rappelle André Bolduc. Ce qui veut qu'il mûrisse avec le temps, mais aussi qu'il bouge.

Selon les artistes qui se produisent en concert, un technicien va ainsi « préparer » le piano d'une manière particulière, dit-il. Exemple donné avec Keith Jarrett, qui s'est produit en solo à la Maison symphonique en 2014 et dont les exigences quasi maniaques sont de notoriété publique.

« J'avais préparé les trois pianos pour Jarrett, en fonction de ce que je savais qu'il recherchait. Quand il est arrivé, il les a essayés avant de choisir un piano de Hambourg. Il écoute beaucoup : il faut qu'il entende les vibrations par sympathie. Il faut que la gamme soit égale. Il veut telle différence lorsque la

pédale douce est enfoncée. C'est l'un des plus exigeants que j'aie vus. »

Joel Giberovitch écoute l'anecdote et enchaîne en parlant de Vijay Iyer — nommé artiste jazz de l'année cette semaine par les critiques internationaux du magazine *Downbeat* —, autre pianiste qui prend son temps pour « rencontrer » son instrument avant un concert. « Quand il est venu jouer ici en solo l'été dernier, il a vraiment fait connaissance avec le piano dans l'après-midi : il jouait un moment, tassait le banc, se replaçait, jouait encore. Puis il marchait autour du piano, se rassoyait... »

Il y a là du perfectionnisme, assurément, mais aussi de la nécessité, reprend André Bolduc. « Contrairement à un violoniste qui a la chance de jouer chaque soir sur le même violon, un pianiste doit constamment s'adapter à un nouvel instrument, avec le stress que ça implique. »

Pour le technicien du piano, cela engendre également des défis. « Je trouve que les pianistes connaissent souvent mal ce qui se passe dans le piano. Et ça complique les choses, parce qu'ils doivent expliquer ce qu'ils veulent pour qu'on ajuste. Mais si un pianiste me dit seulement qu'un piano n'a pas d'âme, ça n'aide pas beaucoup... »

Quand il a terminé les ajustements, André Bolduc remet les différents morceaux en place et laisse un technicien accorder l'instrument — c'est Francis Rivard qui s'en charge, habitué d'un piano qu'il traite au moins deux fois par semaine. Le tout conclu, on ferme le couvercle arrière et le couvercle de clavier, avant que Joel Giberovitch n'appose sa touche : un petit nettoyage pulvérisé pour effacer les traces de doigt sur la laque noire.

Tout est prêt : ne manque que dix doigts agiles pour refaire battre le cœur de la bête.

C'est le musicien qui va chercher la couleur d'un instrument comme ça

ANDRÉ BOLDUC



Des menaces sur les réseaux sociaux

FUSILLADE

SUITE DE LA PAGE A 1

Le suspect aurait fait feu sur plusieurs employés du journal après être entré dans les bureaux du quotidien en tirant sur une porte vitrée, selon un témoin du drame, le journaliste judiciaire de *Capital Gazette* Phil Davis.

Les autorités sont arrivées 60 secondes après avoir reçu un premier signalement. La rapidité de leur réponse a permis d'éviter qu'il y ait davantage de victimes, ont-elles souligné.

Le suspect est un homme blanc dans la trentaine. Son identité n'a pas été révélée. Des enquêteurs l'interrogeaient toujours en soirée. Selon des médias américains, il ne serait pas coopératif.

« Cette personne était prête aujourd'hui à tirer sur des gens », a commenté le chef de police par intérim du comté d'Anne Arundel, Bill Krampf.

Motif inconnu

Capital Gazette est un journal local bien connu à Annapolis, une municipalité de 40 000 habitants située une cinquantaine de kilomètres à l'est de la capitale fédérale, Washington.

Fondé en 1727, il est l'un des plus vieux quotidiens des États-Unis. Il emploie treize reporters et photographes et ses locaux sont situés au rez-de-chaussée d'un immeuble de trois étages.

A priori, rien ne porte à croire qu'un individu voudrait s'en prendre précisément à cette institution. Le journal a toutefois reçu des menaces par l'entremise des réseaux sociaux, a indiqué Bill Krampf en soirée, sans révéler la nature de celles-ci.

Le chercheur à l'Observatoire des États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM Rafael Jacob appelle à la prudence avant de formuler des hypothèses sur les motifs du tireur.

L'attaque condamnée

La porte-parole de la Maison-Blanche, Sarah Huckabee Sanders, a condamné fermement la fusillade. « Une attaque violente contre d'innocents journalistes qui font leur travail est une attaque contre tous les Américains », a-t-elle déclaré.

Sur Twitter, le président Donald Trump a envoyé ses « pensées » et ses « prières » aux victimes et à leurs familles.

Le maire d'Annapolis, Gavin Buckley, s'est montré bouleversé par le drame. « Nous connaissons très bien ces journalistes. Nous leur parlons quotidiennement. [...] Il s'agit de notre famille et les victimes d'aujourd'hui étaient nos amis. »

Harry Logan, le gouverneur du Maryland, a réagi en se disant « totalement dévasté par cette tragédie ».

La Society of Professional Journalists, un des plus importants regroupements de reporters aux États-Unis, s'est dite profondément attristée. Sa présidente, Rebecca Baker, n'a pas voulu s'avancer sur la question de la sécurité dans les salles de presse, étant donné le peu d'information disponible sur les motifs du tireur. « Les journalistes devraient toujours faire ce qu'ils peuvent pour rester en sécurité », a-t-elle toutefois écrit au *Devoir*.

Le directeur général du Comité pour la protection des journalistes, Joel Simon, a qualifié cet acte de violence contre des journalistes d'« inacceptable ».

L'Organisation de défense des journalistes Reporters sans frontières s'est dite « profondément choquée » par cette « nouvelle tragédie pour le journalisme ».

Une édition vendredi

Malgré l'ampleur de la tragédie, les abonnés de *Capital Gazette* recevront leur journal comme d'habitude vendredi, ont confirmé ses artisans.

« Je peux vous dire ceci : nous publierons un sacré journal demain », a déclaré sur Twitter Chase Cook, un reporter qui se trouvait à l'extérieur des bureaux lors de la fusillade.

Certains survivants du drame se sont confiés jeudi soir. « J'étais à l'intérieur. Je suis chanceux d'être en vie. S'il vous plaît, priez pour mes collègues qui n'ont pas été aussi chanceux que moi », a écrit le photographe Paul W. Gillespie.

« Il n'y a rien de plus terrifiant que d'entendre plusieurs personnes se faire tirer dessus pendant que vous êtes sous votre bureau et entendez le tireur charger son arme », a écrit sur Twitter le journaliste Phil Davis peu de temps après la tragédie.

Bien qu'il s'agisse de la 154^e fusillade de masse à se produire aux États-Unis seulement en 2018, tout porte à croire qu'aucun resserrement du contrôle des armes à feu ne sera fait, indique Rafael Jacob. « Je me sens comme un disque qui saute, car je le répète à chaque fusillade, mais ça ne bougera pas », assure-t-il.

Le port d'une arme à feu aux États-Unis est un droit garanti par la Constitution.

Avec l'Agence France-Presse et Associated Press

Qui pleure-t-on ?

CHRISTIAN RIOUX



C'était une autre époque. Une époque où, pendant un court laps de temps, le Québec ne s'est plus tout à fait perçu comme une province. Regardez les photos de ces visages à la fois flamboyants et graves, dignes et nobles, sévères et lumineux. Nous sommes en 1961. On inaugure la Maison du Québec à Paris, qui deviendra quelques années plus tard la délégation générale. Jean Lesage est venu avec une flopée de ministres. À l'époque, on ne lésinait pas sur les voyages. Parmi eux, il y avait évidemment le ministre des Travaux publics, qui s'appelait René Lévesque. Mais il y avait aussi le ministre de la Jeunesse (ministère auquel on venait de rattacher l'Instruction publique), qui se nommait Paul Gérin-Lajoie. Celui-là même dont on pleure le décès cette semaine.

Regardez-les bien, car certains aujourd'hui se méprennent. On voudrait nous faire croire que ces hommes étaient les dirigeants d'une province. Mais pas le moins du monde ! Il n'y avait qu'à les écouter pour le savoir. Ils dirigeaient ce qu'ils appelaient eux-mêmes l'« État du Québec ». Ils parlaient aussi très souvent du « pays du Québec ». Un pays qui était en marche vers quelque chose. On ne savait pas exactement quoi. Peu importait, puisqu'on allait quelque part.

Il faut relire les discours et réécouter les entrevues. Paul Gérin-Lajoie n'a jamais été le ministre de l'Éducation de la « province » de Québec. Cette histoire de « province » n'avait aucun sens pour ce descendant d'une longue lignée de juristes liée aux Papineau. Lorsque viendra le temps de réformer le système d'éducation du Québec, il n'ira pas voir ce qui se passait au Manitoba ou en Colombie-Britannique. Il ira voir en France et aux États-Unis.

Lorsque tous les fédéralistes québécois iront verser une larme sur le cercueil de Paul Gérin-Lajoie, il serait bon qu'ils se souviennent que l'ancien ministre a été le porteur d'une vision du Québec qu'ils ont depuis longtemps reniée. Les Lesage, Ryan, Bourassa, Allaire et Dumont n'ont en effet jamais eu de successeurs.

Ce n'est pas un hasard si c'est lui qui signa le premier traité international du Québec. Une entente sur l'éducation conclue à Paris à une époque où nos écoles manquaient désespérément d'enseignants. Dès son retour, Gérin-Lajoie fut accueilli à l'aéroport par le conseiller du premier ministre, André Patry. Cet homme cultivé, discret et énigmatique se doutait bien que cette entente reposait sur du sable et qu'elle pouvait être désavouée à tout moment par Ottawa. S'appuyant sur le statut de Westminster qui ne faisait pas des relations internationales une compétence exclusive d'Ottawa et sur un jugement du Conseil privé selon lequel Ottawa ne pouvait envahir les champs de compétence des provinces pour appliquer un traité international, Patry proposa alors à Gérin-Lajoie de prononcer le 12 avril 1965 un discours historique devant le corps consulaire en poste au Québec. La doctrine Gérin-Lajoie était née.



Fondée sur un vide constitutionnel, la doctrine stipulait que le Québec avait autorité à l'étranger dans ses propres champs de compétence et qu'il pouvait donc signer des accords dans ces domaines. Au ministre Paul Martin qui affirmait que le Canada ne possédait « qu'une seule personnalité internationale », il répliqua que le Québec n'avait « pas de permission à demander à Ottawa pour conclure des ententes internationales dans les domaines de sa juridiction ».

Mais Paul Gérin-Lajoie était aussi constitutionnaliste. En 1967, alors que René Lévesque s'appretait à quitter le Parti libéral pour fonder le Parti québécois, c'est à lui que revint la tâche ingrate de formuler une alternative à Option Québec et au célèbre « Égalité ou indépendance » de Daniel Johnson. Le rapport Gérin-Lajoie proposait une réforme radicale de la Constitution canadienne offrant au Québec un statut particulier et des pouvoirs accrus. Il préconisait de plus l'adoption d'une véritable constitution de l'État du Québec. Ce qui faisait dire au politologue Marc Chevrier que ce rapport « envisageait, sans le dire nommément, que le Québec devint une forme de République associée, au statut intermédiaire entre celui d'un simple État provincial canadien et celui d'un État souverain associé au Canada ».

Lorsque tous les fédéralistes québécois iront verser une larme sur le cercueil de Paul Gérin-Lajoie, il serait bon qu'ils se souviennent que l'ancien ministre a été le porteur d'une vision du Québec qu'ils ont depuis longtemps reniée. Les Lesage, Ryan, Bourassa, Allaire et Dumont n'ont en effet jamais eu de successeurs.

À l'heure où certains dessinent déjà la pierre tombale du projet souverainiste pour mieux nous enfermer dans la province, il importe de se souvenir que le projet que formula Paul Gérin-Lajoie s'est heurté au même mur. Le décès de ce personnage plus grand que nature nous rappelle en fait que les deux grands projets politiques qui ont animé toute la vie politique du Québec pendant plus d'un demi-siècle sont aujourd'hui en morceaux.

En 2008, évoquant la perspective d'une « autre Révolution tranquille », Paul Gérin-Lajoie avait confié à Jean Paré son inquiétude face au « manque de détermination chez la jeunesse québécoise en faveur du maintien et du développement de la langue française. [...] Nous vivons dans une société du chacun-pour-soi et je ne trouve pas chez les jeunes la même volonté d'influencer la marche du Québec ». Si l'on veut être fidèle à la mémoire de Paul Gérin-Lajoie, il serait vain de croire que la crise que nous traversons sera passagère. On pourrait même dire qu'elle est existentielle.

III CORRUPTION

Accurso veut éviter la prison

La Couronne réclame cinq ans de prison ; la défense, une peine avec sursis

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

Le rôle de Tony Accurso dans le système de partage de contrats de Laval justifie une peine de prison de cinq ans, estime la Couronne, tandis que la défense suggère plutôt qu'il purge de douze à vingt-quatre mois dans la collectivité.

« Dans un dossier de collusion de cette ampleur-là, on va vouloir qu'il y ait une exemplarité, mais ce ne sera pas l'exemplarité que le tribunal populaire va vouloir lire ou entendre », prévient la juge à la retraite Nicole Gibeault, qui assistait jeudi à titre d'observatrice aux observations sur la peine au procès de M. Accurso.

Le juge James Brunton, qui préside le procès, devra se pencher sur la position de M. Accurso dans la pyramide des joueurs impliqués dans le stratagème.

Arrêté en 2013 dans le cadre de l'opération Honorer, M. Accurso est le seul des 37 accusés dans cette affaire à avoir choisi de se défendre devant les tribunaux. Jusqu'à présent, c'est l'ancien maire de Laval Gilles Vaillancourt qui, après avoir reconnu sa culpabilité, a été condamné à la peine la plus sévère, soit six ans de prison ferme. Il a été libéré sous conditions l'année suivante.

Joe Molluso, ancien bras droit de M. Accurso, a quant à lui été condamné à purger une peine de 24 mois dans la collectivité après avoir lui aussi reconnu sa culpabilité.

« En droit, il y a l'harmonisation des peines, alors M. Accurso ne peut pas écoper d'une peine plus sévère que celle du maire, qui était l'âme dirigeante du système », rappelle l'ancienne juge Gibeault.

À titre de président des entreprises de construction Simard-Beaudry et Louisbourg, Tony Accurso a tiré avantage du stratagème collusoire lavallois pendant quatorze ans, dit la Couronne. Les contrats remportés par l'empire de M. Accurso représentaient la part du lion, ce qui le place assez haut dans la pyramide, estime la Couronne. Les firmes ont ainsi obtenu pour 95 millions de dollars en contrats publics de 1996 à 2010.

« On parle d'une fraude significative, majeure, qui visait les fonds publics », a fait valoir le procureur, M^e Richard Rougeau.

M. Accurso a été reconnu coupable lundi, au terme d'un procès devant jury, de complot pour corruption, de complot pour fraude, de fraude de plus de 5000 \$, de corruption d'un fonctionnaire et d'aide à commettre un abus de confiance.

La Couronne réclame une peine de cinq ans de prison pour l'ex-entrepreneur en construction. « La préméditation [de la fraude], le fait qu'elle ne s'est pas faite sur un coup de tête, qu'elle n'aurait pas été possible sans avoir été orchestrée et organisée, est un facteur aggravant », a expliqué M^e Rougeau. Le procureur a également souligné qu'en 2004, le gouvernement fédéral a alourdi la peine maximale pour fraude, de dix ans à quatorze ans, ce qui selon lui justifie la sévérité de la peine à imposer.

Une suggestion qui a surpris le juge James Brunton, qui préside le procès. « Si je fais ça, je brime le droit de M. Accurso de bénéficier de la peine la plus



Tony Accurso et son avocat, M^e Marc Labelle
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

clémentine », a-t-il rappelé, indiquant qu'une telle décision va à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

Le juge a également rappelé que l'entrepreneur René Mergl de la firme Nepcon, qui a joué un rôle similaire à celui de M. Accurso dans le stratagème, a été condamné à dix-huit mois de prison.

M^e Rougeau a répondu que M. Accurso dirigeait un empire et que, au lieu de mettre fin au système frauduleux, il a fait le choix d'y participer.

Le procureur demande également le remboursement d'un peu plus de 1,6 million de dollars pour la Ville de Laval, victime des crimes de M. Accurso. Cette somme correspond à la ristourne de 2 % que devaient verser les entrepreneurs en échange de l'obtention d'un contrat public à Laval.

Une peine dans la collectivité

Tony Accurso veut quant à lui éviter la prison.

« [M. Accurso] n'a pas créé le système. Ce système-là lui a été imposé », a plaidé son avocat, M^e Marc Labelle, qui a insisté sur le fait qu'il n'occupait pas de rôle central dans le stratagème.

Selon la défense, le crime commis par l'ex-entrepreneur en est un de « tolérance et d'absence de responsabilité ». M. Accurso demande de dix-huit à vingt-quatre mois d'emprisonne-

ment avec sursis, c'est-à-dire à purger dans la collectivité.

Il a rappelé que l'accusé de 66 ans, qui souffre de problèmes cardiaques à la suite de ses arrestations, n'a aucun antécédent judiciaire.

M^e Labelle a dépeint M. Accurso comme un homme qui a largement contribué à la société québécoise.

« En créant son paquet d'entreprises, il a créé 4500 emplois. Il a fait travailler jusqu'à 4500 de ses concitoyens », a fait valoir M^e Labelle.

Il a également fait valoir que M. Accurso a été « maltraité » par les médias, alors qu'il n'est pas une « personnalité publique ».

Le juge Brunton a questionné l'avocat de M. Accurso sur la valeur de sa fortune depuis l'effondrement de son empire. Selon l'avocat, M. Accurso gère actuellement 10 millions, mais il est visé par des poursuites fiscales et pourrait faire faillite dès juillet.

Le juge Brunton rendra sa décision le 5 juillet. M. Accurso n'a toujours pas annoncé s'il compte faire appel du verdict de culpabilité. Rappelons qu'il est aussi visé par une poursuite civile de 29 millions de la Ville de Laval.

Lire aussi : Démanteler la pyramide
L'éditorial de Marie-Andrée Chouinard Page A 8

EN BREF



Pierre Karl Péladeau
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'institut sur la souveraineté en appelle de la décision de l'ARC

L'Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales (IRAI) ne se satisfait pas du refus de l'Agence du revenu du Canada (ARC) de lui accorder le statut d'organisme de bienfaisance, l'accusant de « partialité », de « discrimination » et de « politisation [de son] dossier ». Il déposera sous peu un avis d'opposition devant la Direction des appels du fisc canadien. « L'ARC a décidé d'adopter une politique de discrimination à l'endroit de l'IRAI », a fait valoir l'« idéateur » de l'Institut, Pierre Karl Péladeau. L'ex-chef du Parti québécois a déjà déboursé plus d'un million de dollars pour le groupe de recherche. L'IRAI poursuit des « fins politiques non énoncées », soit « promouvoir l'indépendance du Québec et faire avancer les intérêts du PQ », a tranché l'ARC le 2 mai dernier.

Le Devoir

Place de l'Espoir

Une place de l'Espoir plutôt qu'une murale du centenaire. La mort tragique du jeune Fredy Villanueva, tué il y a dix ans sous les balles des policiers lors d'une altercation à Montréal-Nord, sera plutôt commémorée par une place publique aménagée dans le parc Henri-Bourassa, où s'est déroulé le fatal incident. Constatant que le projet de murale ne faisait pas consensus et « polarisait » les résidents, la mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, Christine Black, a opté pour le réaménagement du parc, qui comprendra l'implantation de nouveaux jeux d'eau et d'une nouvelle patinoire, d'un terrain de soccer-football à surface synthétique et d'un pavillon pour accueillir les jeunes lors d'événements de groupe. Aménagée dans la partie sud-est du parc, la place publique de 11 000 pieds carrés, nommée place de l'Espoir, sera pour sa part égayée d'une œuvre d'art, mais le nom de Fredy Villanueva n'y apparaîtra pas.

Le Devoir

Travailleurs agricoles : la juge a pris la cause en délibéré

LISA-MARIE GERVAIS
LE DEVOIR

La cause de la dizaine de travailleurs temporaires guatémaltèques visés par un décret d'expulsion est maintenant entre les mains d'une juge, qui a pris la chose en délibéré au terme de deux jours d'audience devant la Cour fédérale.

Cette décision très attendue permettra non seulement de statuer sur le sort de ces travailleurs agricoles qui attendent depuis deux ans de savoir s'ils pourront retourner voir leurs familles avec l'autorisation de revenir travailler ici, mais aussi d'étoffer la jurisprudence, a indiqué l'avocate Susan Ramirez.

« Malheureusement, on n'a pas assez de jurisprudence, car dans la presque totalité des cas, les gens sont expulsés sans délai et on n'en entend plus parler », a-t-elle souligné devant la Cour.

La cause de ces travailleurs temporaires est justement unique en ce sens qu'elle est la première où la mesure d'expulsion a pu être suspendue, permettant aux travailleurs mis en cause de déposer différents recours, notamment à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Victimes de fraude

En octobre 2016, une quinzaine de Guatémaltèques — ils sont maintenant 12 — ont été arrêtés par des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qui les soupçonnaient de travailler illégalement au pays.

Or ces travailleurs allèguent plutôt qu'ils ont été victimes d'une fraude de la part d'une entreprise nommée Les Progrès Inc.

Le propriétaire de celle-ci, Esvin Cordon, les aurait incités à quitter l'employeur pour lequel ils travaillaient en leur promettant de meilleures condi-

tions et un nouveau permis de travail en règle.

« On souffrait beaucoup dans notre ancien travail alors on l'a cru. On n'a jamais voulu faire quelque chose d'illégal », a expliqué Juan de Jesus Fernandez Solis, l'un des travailleurs saisonniers. Or, en quittant le premier employeur avec qui ils étaient liés par contrat, ses compatriotes et lui ne savaient pas qu'ils perdaient ainsi leur statut légal.

Droit à un avocat

M^e Susan Ramirez a fait valoir qu'il y a eu de nombreux cafouillages lors de l'arrestation des travailleurs, dont le non-respect du « droit à un avocat », ce qui enfreint la Charte des droits et libertés.

Selon elle, les travailleurs se sont plutôt fait imposer un avocat, et ce, dans le cadre d'une opération où ils ont été détenus pendant 14 heures et menottés dans un minibus sans bien comprendre la raison de leur arrestation.

Les avocates représentant le gouvernement fédéral ont pour leur part souligné que les agents d'immigration étaient en droit de procéder à cette arrestation et de remplir un rapport qui allait mener à une interdiction de territoire pour ces Guatémaltèques.

Les agents n'avaient pas à utiliser leur pouvoir discrétionnaire pour permettre à ces travailleurs s'estimant floués de rester au pays, ont-elles dit.

Pour Juan de Jesus Fernandez Solis et ses compagnons, le combat le plus important est celui pour fraude.

« On veut qu'il [Esvin Cordon] paye pour ça, et c'est la raison pour laquelle on reste. Même si c'est au prix de plusieurs sacrifices », a dit au *Devoir* celui qui n'a pas vu ses deux filles depuis près de deux ans. Les Progrès Inc. sont actuellement visés par une enquête de la GRC et de l'ASFC, mais aucune accusation n'a été portée jusqu'ici.



À Montréal, seulement 11 % des répondants croient qu'il y a trop de pistes cyclables en site propre dans leur ville, alors que 49 % d'entre eux jugent qu'il n'y en a pas assez.

GUILLAUME LEVASSEUR
LE DEVOIR

SONDAGE

Les vélos : oui, mais pas dans mes rues

Les Montréalais plus favorables aux pistes cyclables séparées qu'ailleurs au pays

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les résidents des grandes villes canadiennes croient généralement que les pistes cyclables séparées de la circulation automobile sont une bonne chose... mais pas nécessairement dans leur municipalité, révèle un sondage mené par l'Institut Angus Reid et publié jeudi.

Les Montréalais sont nombreux à penser qu'il en faudrait davantage. Les avis sont cependant plus partagés à Edmonton, Calgary et Vancouver.

L'Institut Angus Reid a sondé plus de 5000 Canadiens en ligne — qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou usagers du transport en commun — dans plusieurs grandes villes à travers le pays, soit Montréal, Halifax, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Vancouver ainsi que Toronto et ses banlieues.

Une grande majorité de répondants (65 %) estiment que les pistes cyclables séparées de la chaussée sont une bonne chose. À cet égard, Montréal trône au sommet des villes sondées avec une proportion de 80 %, contre 60 % à Toronto, 53 % à Vancouver, 46 % à Calgary et 42 % à Edmonton.

Le cas de Vancouver

En revanche, les avis diffèrent d'une ville à l'autre quant à l'opportunité d'aménager de nouvelles pistes cyclables. À Montréal, seulement 11 % des répondants croient qu'il y a trop de pistes cyclables en site propre dans leur ville, alors que 49 % d'entre eux jugent qu'il n'y en a pas assez.

À Edmonton, 36 % des résidents sondés estiment que ces pistes cyclables sont déjà trop nombreuses, un taux qui atteint 37 % à Calgary. À Vancouver, pourtant considérée comme l'une des plus favorables au vélo au Canada, 30 % des répondants jugent qu'il y a trop de pistes cyclables.

L'ouverture des Montréalais à l'égard des pistes cyclables n'étonne pas Suzanne Lareau, p.-d.g. de Vélo Québec : « L'amour des Montréalais pour le vélo est connu et les sondages qu'on fait depuis plus de vingt ans confirment qu'ils veulent davantage de pistes cyclables ». Mais elle comprend mal les résultats pour Vancouver, une ville qui a déployé des efforts importants pour développer son réseau cyclable.

Chris Bruntlett, cofondateur de l'agence provélo Modacity à Vancouver, croit que le fait d'inclure les données provenant des villes entourant Vancouver a pu influencer les résultats.

« Si vous parlez aux gens de Vancouver seulement, vous aurez des résultats différents. Les gens qui vivent à l'extérieur de la ville peuvent considérer les pistes cyclables comme des nuisances, car ils sont souvent en voiture », a-t-il expliqué au *Devoir*.

De façon générale, trop de cyclistes ne respectent pas le Code de la route,

estiment les répondants dans une proportion de 69 % à l'échelle du pays. Mais trop d'automobilistes n'accordent pas assez d'attention aux cyclistes, ont dit 65 % des personnes sondées.

En cas de conflit entre automobilistes et cyclistes, qui est à blâmer ? Les cyclistes, dans une proportion de 67 %, estime-t-on à Montréal. Il n'y a qu'à Winnipeg que les automobilistes sont montrés du doigt (52 %) davantage que les cyclistes.

« C'est un sondage d'opinion. Les gens sont manifestement plus conducteurs que cyclistes dans ce sondage-là », fait valoir Suzanne Lareau. Elle rappelle qu'en 2014, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avait analysé des rapports d'accidents et avait conclu que dans 57 % des cas, les automobilistes étaient fautifs.

« Il faut faire très attention à la réalité et à la perception. C'est un drôle de sondage. Il y a bien des éléments basés sur des perceptions. C'est étrange de dire qu'il y a trop de pistes cyclables. C'est là qu'on se rend compte que l'intérêt collectif ne passe pas par la satisfaction des individus », dit-elle.

À Vancouver, l'ancienne députée conservatrice Wai Young s'est récemment lancée dans la course à la mairie de la ville en promettant de retirer certaines des pistes cyclables existantes. Chris Bruntlett ne croit pas que cette position reflète l'opinion générale. Les autres candidats sont plutôt favorables au vélo, soutient-il. Les opposants aux pistes cyclables sont seulement plus vocaux.

Selon lui, l'aménagement de nouvelles infrastructures cyclistes est incontournable pour les villes : « Il y a d'ailleurs une compétition entre les villes au Canada pour attirer des entreprises de haute technologie qui souhaitent que leurs employés puissent se rendre au travail en vélo. On l'a vu avec Amazon [...] à Vancouver. »

Se comparer

Invité à comparer Montréal et Vancouver comme villes de vélo, Chris Bruntlett estime que, au cours des dernières années, Montréal a fait du surplace.

« Je n'ai pas vu beaucoup de progrès à Montréal dans les dernières années. Je pense que Vancouver l'a dépassée en matière de quantité de cyclistes. Mais la mairesse [Plante] aura peut-être des choses à dire là-dessus. »

Rappelons que Valérie Plante s'est fait élire en promettant d'améliorer la mobilité à Montréal. En mai, l'administration a d'ailleurs fait savoir qu'elle mettrait davantage d'accent sur la qualité des aménagements cyclables plutôt que sur le nombre de kilomètres ajoutés.

Le sondage de l'Institut Angus Reid a été réalisé auprès de 5423 Canadiens entre les 6 et 15 mars derniers. La marge d'erreur est de 2 % dans 19 cas sur 20.

Allumez le barbecue (ou pas), sortez les chaises pliantes et invitez famille et amis, **nos journalistes s'invitent à souper!**



Ils viendront à votre rencontre, bonnes bouteilles sous le bras, afin de discuter des enjeux qui vous tiennent à cœur par rapport aux élections de septembre prochain. Vous en avez long à dire au sujet de ces élections et êtes prêt, dans votre grande générosité, à recevoir deux des journalistes du *Devoir* le temps d'un repas? Vous habitez dans l'une de ces circonscriptions?

- | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Bonaventure | <input type="checkbox"/> La Peltrie | <input type="checkbox"/> St-Laurent |
| <input type="checkbox"/> Jacques-Cartier | <input type="checkbox"/> Prévost | <input type="checkbox"/> Ungava |
| <input type="checkbox"/> La Fontaine | <input type="checkbox"/> Rousseau | <input type="checkbox"/> Viau |

On veut vous rencontrer. Inscrivez-vous!
LeDevoir.com/elections2018

LEDEVOIR

Le spectacle *SLĀV* et le débat qui l'entoure suscitent des réactions antagoniques, parfois passionnées. Afin de refléter différentes lectures de ce sujet, nous avons demandé à deux chroniqueurs de nous livrer leur opinion sur la question.

SLĀV

FABRICE VIL



Le 22 juin, je vous disais au revoir. Je ne pensais pas vous revoir aussi tôt. Betty Bonifassi et Robert Lepage, deux personnes blanches, ont-ils le droit de produire *SLĀV*, l'« odyssee théâtrale à travers les chants traditionnels afro-américains, des champs de coton aux chantiers de chemins de fer, des chants d'esclaves aux chansons de prisonniers » ? Question trop réductrice.

Nathalie Bondil, directrice du Musée des beaux-arts, a démontré par les expositions *D'Afrique aux Amériques : Picasso en face-à-face, d'hier à aujourd'hui* et *Nous sommes ici, d'ici : l'art contemporain des Noirs canadiens* qu'en établissant un dialogue avec les Noirs, il est possible de présenter l'art de manière à préserver notre patrimoine.

Ici, l'anémie de nos voix et la perversion de notre trame narrative dans l'univers médiatique et culturel, en plus de la posture adoptée par Robert Lepage, Betty Bonifassi et le Festival international de jazz de Montréal, qui utilisent l'argument de l'inexistence des couleurs, m'inquiètent.

Émilie Nicolas, présidente de Québec inclusif, a expliqué à Radio-Canada que « pour les populations noires et autochtones, il y a eu une appropriation historique, une colonisation des territoires, des corps, du labeur, de la culture ».

Chose du passé ? Non. Les rapports de force résultant de la colonisation font en sorte que nous en subissons encore les effets discriminatoires. Sur les plans politique, économique, social, culturel, médiatique. Les tribunes sont rares pour nous. Combien de pièces ont été produites par des auteurs noirs au TNM ?

Cette discrimination elle-même est principalement racontée par les institutions qui la perpétuent ou n'en subissent pas les effets. D'ailleurs, l'industrie médiatique, telle qu'elle est organisée, n'est pas outillée pour discuter de nos réalités avec assez de profondeur. Le fait qu'on me rappelle aussi rapidement pour parler de *SLĀV* en est un exemple.

Les rapports de force résultant de la colonisation font en sorte que nous en subissons encore les effets discriminatoires. [...] Les tribunes sont rares pour nous. Combien de pièces ont été produites par des auteurs noirs au TNM ?

Ceci se traduit aussi par la ridiculisation des voix minoritaires qui s'expriment. Marilou Craft, l'auteure, dramaturge et étudiante en droit qui a écrit « Qu'est-ce qui cloche... avec le prochain spectacle de Betty Bonifassi » dans *URBANIA*, est l'une des premières à avoir soulevé sans aucun mépris le débat sur la démarche artistique de ce spectacle. En réponse, elle a eu droit à la condescendance de Nathalie Petrowski. Selon elle, Marilou Craft a écrit « pour avoir un maximum d'impact et de clics ». Le fait que cette chronique ait été écrite et autorisée est ahurissant.

Et que dire des acteurs concernés ? Dans un communiqué, Robert Lepage et Betty Bonifassi ont écrit, au sujet de l'histoire de l'esclavage : « [Elle] a été écrite par les oppresseurs autant que par les opprimés, par des Blancs aussi bien que par des Noirs. Et il faut en témoigner, d'abord pour qu'elle soit connue, mais aussi pour éviter qu'elle ne se perpétue. »

Afin de vous autoriser à témoigner de l'histoire de l'esclavage, vous affirmez que mes ancêtres ont participé à l'écriture de cette histoire alors que, justement, ils l'ont subie plutôt que de l'écrire ? Comment cette désinformation se concilie-t-elle avec l'histoire ? Et de quelle manière, selon cette affirmation, puis-je faire confiance à votre pièce ?

De plus, le communiqué du Festival international de jazz de Montréal prend la défense de *SLĀV* en affirmant que « pendant 39 ans, le Festival a été synonyme de village global où il n'y avait ni race, ni sexe, ni religion et où tous les êtres humains étaient égaux ».

L'intention de promouvoir l'égalité par édulcoration produit l'effet contraire. Ici, elle efface ce qu'est le jazz, genre musical créé dans les communautés afro-américaines. Doit-on aussi rappeler que le précurseur du festival est le Rising Sun Jazzfest, créé en 1978 par un homme noir montréalais, M. Roué Doudou Boicel ?

Il n'est pas question de censurer la démarche artistique. Mais comme l'a suggéré Nathalie Bondil, les artistes devraient éviter de pêcher par arrogance ou indifférence. La voie qu'elle propose est celle de la conversation, ce à quoi les créateurs, ici, ferment la porte.

Martin Luther King a rêvé au jour où « Noirs et Blancs, juifs et non-juifs, protestants et catholiques pourront se donner la main et chanter les paroles du vieux negro spiritual : "Enfin libres, enfin libres, grâce au Dieu tout puissant, nous sommes enfin libres !" ».

Mais son rêve débute par l'atteinte de l'égalité pour tous les humains. Il est donc trop tôt pour chanter le gospel.



La pièce *SLĀV* puise en partie dans le répertoire des chants d'esclaves afro-américains enregistrés par l'ethnomusicologue américain Alan Lomax au milieu du XX^e siècle.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Betty Bonifassi et Robert Lepage

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

Face aux clameurs, tous deux [Betty Bonifassi et Robert Lepage] brandissent avec raison la liberté d'expression pour une production abordant autant le métissage que l'esclavage

ODILE TREMBLAY



Le grincement des chaînes

ODILE TREMBLAY



Tout est essentielle appropriation culturelle. Le génie du blues fut nourri des chants d'esclaves dans les plantations de Louisiane et autres enclaves de travaux forcés, mêlés des gospels et des rythmes africains.

Sur ces terreaux, le jazz et le rock ont poussé aussi sous influences et mutations diverses. On ne saluera jamais assez l'apport capital des communautés noires à la musique américaine et occidentale.

Le blues est né d'un pleur, le rock d'un hurlement, résumé-t-on d'un alexandrin devant tant de résilience créative. Accords et couplets de milliers d'artistes blancs ou noirs s'accrochent aux grincements des chaînes afro-américaines.

L'odyssée théâtrale de *SLĀV* de Betty Bonifassi, la chanteuse des *Triplettes de Belleville*, et de Robert Lepage s'y abreuve aussi. D'où la controverse. Deux choristes-comédiennes sur six dans *SLĀV* ont la peau foncée, mais la production est jugée trop blanche par les détracteurs du show, dont Lucas Charlie Rose, artiste de la communauté noire à l'origine des manifestations devant le TNM, criant à l'appropriation culturelle.

Plus clairsemés, les protestataires, mercredi soir, qu'à la première de *SLĀV* la veille, mais toujours virulents.

Jamais Betty Bonifassi, qui s'était produite et avait endigué dès 2014 les albums *Chants d'esclaves, chants d'espoir* et *Lomax* après de longues années de recherches, n'aurait eu à affronter pareil vent de controverse sans son association avec le très médiatisé Robert Lepage, pourtant chargé de bonnes intentions. Le dramaturge de *Vinci* et de *887* voulut mettre en scène à ses côtés un spectacle d'envergure, hélas ! bien décevant, lancé au Festival de jazz de Montréal.

Face aux clameurs, tous deux brandissent avec raison la liberté d'expression pour une production abordant autant le métissage que l'esclavage.

Rappelons que la chanteuse s'était à l'origine beaucoup basée sur les compilations de l'ethnomusicologue Alan Lomax. Entre les années 1930 et 1960 pour les archives de la Library of Congress, aux côtés de divers collaborateurs, dont le *folk singer* Pete Seeger, il avait enregistré, souvent en prison, un répertoire survivant à l'abolition de l'esclavage.

Souhaitons de tout cœur à la communauté noire de se réapproprier plusieurs de ces chants en les chargeant de ses voix et de ses références.

Entre critique et enjeu

On espérait de *SLĀV* un spectacle à hauteur de publicité sous poids de controverse. À la hauteur aussi du talent de Lepage et de la voix puissante de Betty Bonifassi, plus inspirée dans les albums à sa source que sur la scène du TNM — stress palpable lié à la polémique, on n'en doute pas. Le chœur, le jeu, les danses sont portés par des interprètes trop inégales, hormis Bonifassi et Sharon James, les mécaniques scéniques d'Ex Machina sur rails et projections paraissent lourdingues, tout comme le déroulé de l'histoire mondiale de l'esclavage, malgré un très beau chant bulgare en chœur d'ouverture. Quant aux volets théâtraux, sur trame contemporaine ou pas, ils dégagent davantage de mièvrerie que d'émotion.

Important rendez-vous manqué de créateurs désireux de rendre hommage à la souffrance et au génie d'une humanité éprouvée et en plein droit de s'y frotter. Leurs pas paraissent d'autant plus pesants sur terrain vraiment miné...

De fait, impliquer davantage en amont la communauté noire, peu présente sur nos scènes, à un projet aussi névralgique aurait été mieux avisé et plus respectueux de la part du tandem, avec au bout, un spectacle sans doute mieux teinté de vérité. Question de sensibilité, car il faut sortir du domaine du droit ou de la critique pour saisir les enjeux chargés d'affects de l'affaire *SLĀV*. Taxer de « rectitude politique » les cris de la communauté noire sur un sujet aussi occulté et douloureux que l'esclavage a quelque chose d'obscène.

Chaque fois que j'ai mis les pieds sur une terre marquée par le passé d'esclavage, non seulement dans le sud des États-Unis, mais aux Antilles françaises ou à l'île Maurice en plein océan Indien, cette terrible réalité-là m'est apparue comme une arête coincée dans la gorge collective.

J'y ai vu des communautés noires en état de suffocation aux prises avec des legs rougis, transportés tels quels d'une génération à l'autre. Le temps y semblait suspendu, faute de lieux de mémoires consacrés à ces épisodes terribles, comme pour la Shoah, faute de vraies excuses des autorités blanches toujours en place et oppressantes. Ce tabou-là, je le saisisais *in situ*, empêche littéralement la libération et l'intégration de bien des Noirs à leurs sociétés.

Mercredi soir, devant *SLĀV*, une cohorte de visages hostiles, fermés, souffrants ou pleins d'espoir, rencontrés sur ces lieux hantés, sont revenus me parler. Tout est essentielle appropriation culturelle, me disaient-ils, mais certaines mémoires sont si sensibles, voyez-vous... Autant nous consulter avant de rouvrir des plaies en notre chair douloureuses à hurler.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2018-06-27

LOTTO 649 04 06 10 13 14 28 47 compl. 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 23102357-01 Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$	Québec 49 13 23 27 32 36 48 47 compl. EXtra 5379334
---	--

Lotto MAX + MAXMILLIONS Ce soir, **50 MILLIONS \$**
 + 6 LOTS DE 1 MILLION \$ (APPROX.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

A 6 | AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
– Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-17055

Impression, insertion et expédition des comptes de taxes annuels

L'ouverture des soumissions prévue pour le **jeudi 28 juin 2018 est reportée au jeudi 5 juillet 2018 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.**

Fait à Montréal, le 29 juin 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Le Plateau-Mont-Royal Montréal

AVIS est donné que le secrétaire d'arrondissement recevra, sous pli cacheté, **avant 14 heures, le 16 juillet 2018**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2T 3E6, des soumissions pour le contrat suivant :

Soumission DDTTP54-18-02

Travaux de réaménagement géométrique dans les rues Bagg, Napoléon et Marie-Anne Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **29 juin 2018**. Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Toute soumission doit être présentée avec un cautionnement de soumission égal à 10 % du montant total de la soumission, conformément au cahier des charges.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Renseignements :

Madame Marie-France Plouffe

Courriel :

soumissions.etudestechniques.pmr@ville.montreal.qc.ca

Montréal, le 29 juin 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx

Appel d'offres

Saint-Laurent Montréal

Arrondissement de Saint-Laurent
Direction des services administratifs et greffe
Division des ressources financières et matérielles

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, le **mercredi 18 juillet 2018**, au Bureau du citoyen de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 18-024

Descriptif : Travaux de réaménagement du bassin de la Brunante (Volet 1)

Renseignements : Mme Nicole Lecavalier, saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Date d'ouverture des enveloppes : Le mercredi 18 juillet 2018, à 11 h

Documents : Disponibles à compter du vendredi 29 juin 2018

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 18-004

Descriptif : Travaux d'aménagement et de décontamination des terrains de baseball et de basketball au parc Saint-Laurent

Renseignements : Mme Joëlle André, saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Date d'ouverture des enveloppes : Le mercredi 18 juillet 2018, à 11 h

Documents : Disponibles à compter du vendredi 29 juin 2018

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les personnes ou les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 29 juin 2018.

La secrétaire du Conseil d'arrondissement,
Isabelle Bastien, avocate

AVIS PUBLIC



AVIS PUBLIC est par la présente donné, en conformité avec les dispositions de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. ch. I-13.3), à l'effet qu'une assemblée publique de consultation se tiendra le 4 octobre 2018, à 19 h 00, à l'école Joseph-Henrico, située au 20, rue Maughan à Baie-d'Urfé.

La consultation portera sur le projet de fermeture de l'école Joseph-Henrico, en vue d'une fusion avec l'école Saint-Frémont, qui deviendrait un établissement à deux édifices.

Marie Josée Villeneuve

Secrétaire générale

1100, boulevard de la Côte-Vertu

Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1

Fait à Saint-Laurent, ce 27 juin 2018.

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 13h30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 415310

Descriptif : Aménagement des rues Sanguinet, Christin et Savignac, de 2 places publiques et d'un tunnel piéton

Date d'ouverture : 14 août 2018

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 29 juin 2018

Visite supervisée des lieux : N/A

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 29 juin 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

AVIS

GUIDES DU CANADA

Avis est par les présentes donné que Guides du Canada, association dûment constituée en personne morale par le chapitre 77 des Statuts du Canada de 1917, dans sa version modifiée par le chapitre 89 des Statuts du Canada de 1947 puis par le chapitre 80 des Statuts du Canada de 1960-1961, présentera au Parlement du Canada durant la présente session ou l'une ou l'autre des deux sessions suivantes une pétition en vue de l'adoption d'une loi privée remplaçant sa loi constitutive par une nouvelle loi qui proroge l'association et qui apporte des changements concernant son administration afin qu'elle puisse exercer ses activités de façon efficace comme organisme de bien-faisance moderne au Canada.

Toronto, le 22 Mai 2018

Jill Zelmanovits

Directrice générale

50 Merton Street
Toronto, Ontario M4S 1A3

APPEL D'OFFRES PUBLIC



SERVICE D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION SITUÉS DANS LA SALLE MULTIMÉDIA DU PAVILLON L'ÉPERON (2018-MULTIMÉDIA-EG)

La Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, (Musée PAC) est une corporation autonome à but non lucratif dont la mission est notamment de faire aimer et connaître le Montréal d'hier à aujourd'hui à travers les actions de diffusion, d'éducation, de conservation et de recherche à l'endroit du patrimoine archéologique et historique montréalais, et tisser avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux, des liens dont bénéficieront les publics.

Le présent appel d'offres concerne entre autres les services suivants :

- Les services d'un entrepreneur général pour la réalisation de travaux de rénovation (peinture, remplacement de tapis, remplacement des bancs, remplacement d'appareils d'éclairage et autres) situés dans la salle multimédia du pavillon L'Éperon.

Les documents pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du 29 juin 2018 en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents seront obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 18 juillet 2018 à 11h00 dans l'enveloppe cachetée et adressée à l'attention de la soussignée à la Société Pointe-à-Callière, Cité de l'archéologie et d'histoire de Montréal à l'adresse 350 Place Royale, Montréal (Québec) H2Y 3Y5.

Le Musée PAC, ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et le Musée PAC n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Danielle Demers
Directrice projets immobilisés

LEDEVOIR

Avis légaux et appels d'offres

TOMBÉES SPÉCIALES
FÊTE DU CANADA

Jour de non publication : Lundi 2 juillet 2018

TOMBÉES

Publication du mardi 3 juillet :

Réservation et matériel le vendredi 22 juin 11 H

Publication du mercredi 4 juillet :

Réservation et matériel le vendredi 22 juin 15 H

TOMBÉES RÉGULIÈRES

Les réservations doivent être faites avant 15 H pour les publications deux (2) jours plus tard.

Publication du lundi :

Réservation avant 11 H le vendredi

Publication du mardi :

Réservation avant 15 H le vendredi

Téléphone : 514-985-3452 Télécopieur : 514-985-3340
Courriel : avisdev@ledevoir.com

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
– Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-17066

Services professionnels pour la conception de plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection des murs et des pochettes de plantation des écosystèmes du Biodôme

L'ouverture des soumissions prévue pour le **jeudi 5 juillet 2018 est reportée au jeudi 12 juillet 2018 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.**

Fait à Montréal, le 29 juin 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

AVIS À

TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.



De l'information pour comprendre, du soutien et de l'entraide pour mieux vivre.

514 251-4000 poste 3400
1 866 888-2323
www.schizophrénie.qc.ca
info@schizophrénie.qc.ca

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Du-Air Ventilation inc. (Microbrasserie Ruisseau Noir) A/S M. Antoine Dubois 3130A, boulevard des Entreprises Local 120 Terrebonne (Québec) J6X 4J8 Dossier : 55-30-2127	Demande d'un permis d'entrepôt (bière) aux fins de l'agent.	8628, rue Lafrenais, Montréal (Québec) H1P 2B5

Québec

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9221-1622 Québec Inc. MARINELLI FRÈRES / BROTHERS 31, Rue Queen Montréal (Québec) H3C 2N6 Dossier : 4 951 984	1 Restaurant pour vendre	31, Rue Queen Montréal (Québec) H3C 2N6 Dossier : 2 660 306
9348-9862 Québec Inc. SIBOIRE 5101, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1R9 Dossier : 1 261 122	Addition d'une terrasse au permis de Bar	5101, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1R9
9362-6281 Québec Inc. BAR U.P. 3614 3614, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V4 Dossier : 623 157	Cession totale de 1 Bar avec autorisations danse et spectacles sans nudité	3614, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V4
9336-2674 Québec Inc. YAMI SUSHI 6720 - 6740, Boul. Joseph-Renaud Montréal (Québec) H1K 3V4 Dossier : 228 510	Cession totale de 2 Restaurants pour vendre et de 1 Bar Addition de permis de 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	6720 - 6740, Boul. Joseph-Renaud Montréal (Québec) H1K 3V4

Québec

TEL-JEUNES Aidez-nous à leur répondre

- Intervenants professionnels
- Service gratuit, confidentiel 24/7 partout au Québec

Pour faire un don : 514 288-1444 www.teljeunes.com

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)

nom et dernière adresse connue	numéro de dossier
Marie-Michelle DUBUC, 1-274 Boul. Maple-Grove, Beauharnois (Québec) J6N 1L3	760-32-700629-183
Patricia HOVINGTON, 201-1242 Boul. Perrot, Notre-Dame de L'Île-Perrot (Québec) J7V 7P2	760-32-700564-182
9163-3214 Québec inc., 211 Chemin Saint-Louis, Beauharnois (Québec) J0S 1S0	760-32-700491-170
Mario Drolet fruits et légumes inc., 286 Cercle Perrier, Les Coteaux (Québec) J7X 1A9	760-32-700628-185
Isabelle LEDUC, 19 Bourget, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0L7	760-32-700644-182
Amanda CHEPLY, 127 Bellevue, Hudson (Québec) J0P 1H0	760-32-700424-171

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district Beauharnois situé au 74 Académie, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 0B8 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes le 22 juin 2018 par le greffier spécial dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

À Salaberry-de-Valleyfield, le 27 juin 2018
Marie-Claude Ménard, Greffière-adjointe de la Cour du Québec

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)

nom et dernière adresse connue	numéro de dossier
POUJOL SERGE : 7345 BVLD ST LAURENT # 308, MONTREAL, QC, H2R 1W6	500-32-157466-170
9175-6924 QUEBEC INC. : 2250 BENNETT E., MONTREAL, QC, H1V 2T5	500-32-157606-189
9294-5666 QUEBEC INC. : 6537 CLARK, MONTREAL, QC, H2S 3E8	500-32-700725-171
RABIVI MAHA : 501-855 SAINTE-CATHERINE, MONTREAL, QC, H2L 4L8	500-32-702321-177
9063-2787 QUEBEC INC. / JARDIN EN VILLE : 65 MONTEE BOUTIN, SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON, QC, J0T 1L0	500-32-704027-178

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Montréal situé au 1 Notre-Dame Est #1.04, Montréal, QC, H2Y1B6 dans les 30 ou autre nombre de jours indiqué dans l'ordonnance jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 26 juin 2018 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il peut être consulté à la présente adresse pendant une période d'au moins 60 jours à compter de sa publication.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 26 juin 2018
Tsui-Lan Chang
Greffière-adjointe de la Cour du Québec



LEDEVOIR

Veillez prendre note que *Le Devoir* ne sera pas publié le **lundi 2 juillet 2018**, en raison de la Fête du Canada.

Nos bureaux seront également fermés.

L'Irak ordonne l'exécution « immédiate » des djihadistes condamnés à mort

ALI CHOUKEIR
À BAGDAD
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le premier ministre d'Irak, critiqué pour son manque de fermeté après la découverte des corps de huit Irakiens enlevés par le groupe armé État islamique (EI), a ordonné jeudi l'exécution « immédiate » des centaines de djihadistes condamnés à mort, dont des femmes et des étrangers.

L'annonce de ces pendaisons massives, à une date qui n'a pas encore été fixée mais qui devrait intervenir rapidement, est la réponse de Haider al-Abadi au premier défi de taille que lui a lancé le groupe EI depuis l'annonce en décembre de la victoire sur l'organisation extrémiste.

Elle intervient en effet au lendemain de la découverte des corps de huit Irakiens enlevés par le groupe armé, qui avait diffusé une vidéo d'hommes au visage tuméfié en annonçant leur mort prochaine si des femmes djihadistes n'étaient pas libérées.

« Le premier ministre ordonne la punition immédiate des terroristes condamnés à mort et dont les peines ont passé le degré décisif », a annoncé M. Abadi dans un communiqué, voulant dire que leur appel a été rejeté et que la peine capitale a été ratifiée par la présidence.

Plus de 300 personnes, dont une centaine d'étrangères, ont été condamnées à mort en Irak, et autant d'autres à la prison à perpétuité, pour appartenance au groupe EI, avait-on indiqué en avril de source judiciaire.

La plupart des personnes condamnées sont Turques ou originaires des anciennes républiques de l'Union soviétique. En outre figurent notamment un Russe et le Belge Tarik Jadaou, qui avait rejoint le groupe armé en 2014 sous le nom de guerre Abou Hamza al-Belgiki.

La vidéo diffusée samedi par l'organe de propagande du groupe EI, Amaq, constitue le premier chantage public des djihadistes sur les autorités depuis que les forces irakiennes ont chassé le groupe EI de toutes ses places fortes.

Critiqué sur les réseaux sociaux pour son manque de réaction après la découverte des cadavres à proximité de la route Bagdad-Kirkouk, M. Abdadi a changé de ton jeudi.

« Je promets que nous tuerons ou arrêterons ceux qui ont commis ces crimes, de la même manière dont nous avons promis de libérer le pays », a-t-il déclaré lors d'une réunion au siège du commandement des opérations conjoint (JOC) à Bagdad, en présence des ministres de l'Intérieur et de la Défense.

Des réfugiés syriens au Liban rentrent chez eux



Aarsal — Environ 400 réfugiés syriens ont quitté le Liban jeudi pour rentrer chez eux, dans le cadre d'une opération coordonnée entre les autorités de Beyrouth et celles de Syrie voisine. Alors que le calme est revenu dans certains secteurs reconquis par le pouvoir syrien, le Liban estime que l'heure du retour a sonné pour les quelque 1,5 million de réfugiés syriens installés sur son territoire pour fuir la guerre chez eux. La localité d'Aarsal, dans l'est du Liban, accueille quelque 36 000 réfugiés, selon le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), pour la plupart originaires de localités situées de l'autre côté de la frontière. Si près de 90 % des Syriens au Liban souhaitent à terme rentrer chez eux, selon un récent sondage du HCR, l'écrasante majorité est toutefois consciente qu'il faudra attendre en raison de la situation sécuritaire et économique d'un pays ravagé depuis 2011 par une guerre ayant fait plus de 350 000 morts.

STRINGER AGENCE FRANCE-PRESSE

III IMMIGRATION

Sommet européen sous tension

L'Italie refuse de se rallier sans contreparties concrètes

CÉDRIC SIMON
À BRUXELLES
AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Italie a fait monter la pression jeudi soir sur ses partenaires européens en bloquant l'adoption de premières conclusions d'un sommet sous tension à Bruxelles pour obtenir des engagements concrets de solidarité dans la gestion de la question migratoire.

Le chef du gouvernement populiste italien, Giuseppe Conte, a refusé jeudi soir d'approuver une première salve de conclusions, portant notamment sur la défense et le commerce, avant même que ne commence le débat sur les migrations entre les dirigeants des 28.

« Rien n'est approuvé tant que tout n'est pas approuvé », a justifié une source gouvernementale italienne pour expliquer sa position, tandis que les présidents de la Commission européenne et du Conseil européen devaient reporter à

vendredi la conférence de presse prévue jeudi soir à mi-parcours du sommet.

« Nous attendons des actes », avait d'emblée déclaré à son arrivée à Bruxelles le premier ministre italien, qui reproche à ses voisins de laisser l'Italie gérer seule les arrivées de migrants. Il avait alors déjà menacé de bloquer l'adoption de conclusions communes, qui doit recueillir l'unanimité.

« Ça a été une discussion très virulente et tout le monde est tombé sur l'Italien » quand il a refusé d'approuver les premières conclusions du sommet, a expliqué une source européenne.

Merkel fragile

Le Conseil européen réuni à Bruxelles ponctue deux semaines de bras de fer diplomatiques autour de navires transportant des migrants secourus en Méditerranée, auxquels Rome a refusé l'accostage.

Il est aussi marqué par la fragilité in-

édite de la chancelière allemande, Angela Merkel, dont l'autorité est défiée sur la question migratoire. Son ministre de l'Intérieur menace de refouler aux frontières les migrants déjà enregistrés ailleurs, de manière unilatérale, faute de mesures européennes contre les déplacements de migrants dans l'UE.

« L'Europe a beaucoup de défis, mais celui lié à la question migratoire pourrait décider du destin de l'Union européenne », a prévenu jeudi Mme Merkel, appelant à des solutions « multilatérales » et non « unilatérales ».

Le sommet devait initialement permettre de débloquer la réforme du régime d'asile européen, enlisée depuis deux ans. Mais cet objectif a été abandonné, les divergences étant trop fortes sur la réforme du Règlement de Dublin, qui confie aux pays de première entrée dans l'UE la responsabilité des demandes d'asile.

La Commission propose de déroger à ce principe ponctuellement en période de crise, avec une répartition des demandeurs d'asile dans l'UE depuis leur lieu d'arrivée. Mais des pays comme la Hongrie et la Pologne, soutenus par l'Autriche, s'y opposent frontalement.

L'Italie demande au contraire un système permanent de répartition, et l'abandon pur et simple du principe de la responsabilité du pays d'arrivée.

« Ce qui est arrivé avec l'*Aquarius* est intéressant », a fait valoir une source gouvernementale italienne en référence à ce navire ayant 630 migrants à son bord, à qui l'Italie et Malte avaient refusé l'accostage début juin. « À son arrivée en Espagne, il y eu un partage entre pays européens » de l'accueil des passagers, a observé cette source.

III ÉLECTION AU MEXIQUE

133 politiciens ont été tués durant la campagne

AGENCE FRANCE-PRESSE
À MEXICO

Un total de 133 hommes politiques ont été tués depuis le début de la campagne électorale au Mexique, a indiqué jeudi à l'AFP le cabinet d'études Etelekt.

Parmi les victimes figurent 20 candidats et 28 pré-candidats à des mandats locaux aux élections générales du 1^{er} juillet, où plus de 18 000 mandats sont en jeu dans le pays.

« Au moins 71 % des agressions ont visé des autorités élues ou des candidats qui aspiraient à des mandats locaux, particulièrement des postes dans les municipalités », a précisé Ruben Salazar, directeur de Etelekt, sur Radio Formula.

« Lors des élections de 2012, durant tout le processus électoral, il n'y avait eu que neuf hommes politiques assassinés et un candidat, selon nos chiffres », a-t-

il rappelé, pointant « de très graves problèmes de gouvernance locale ».

Il s'agit de l'élection la plus violente jamais connue au Mexique, dans un pays qui a en outre enregistré l'an dernier un chiffre record de 25 339 homicides.

La guerre lancée en 2006 par le gouvernement de Felipe Calderon (2006-2012) contre les cartels a fragmenté ces groupes criminels en cellules délictueuses plus petites et souvent très violentes.

Elles n'hésitent pas « à se débarrasser des hommes politiques qu'elles n'arrivent pas à contrôler », a expliqué M. Salazar à l'AFP.

Dans ce contexte de violence au cœur des thématiques de la campagne, les électeurs mexicains sont appelés aux urnes dimanche pour élire leur nouveau président et renouveler des sièges de députés, de sénateurs ainsi que de nombreux mandats locaux.

Il s'agit de l'élection la plus violente jamais connue au Mexique

EN BREF

Sommet Poutine-Trump le 16 juillet à Helsinki

WASHINGTON — Le premier sommet bilatéral entre Donald Trump et Vladimir Poutine se tiendra le 16 juillet à Helsinki, dans un contexte international brouillé pour le président américain, qui s'éloigne de ses alliés historiques et dont le mandat est toujours empoisonné par l'enquête sur l'ingérence russe dans son élection. Le milliardaire républicain était arrivé à la Maison-Blanche avec la promesse de réconcilier les États-Unis avec son ennemi historique russe. Mais après 17 mois de présidence, elle ne s'est toujours pas concrétisée. « Nous avons hâte. Si nous pouvions tous bien nous entendre, ce serait bien. Le monde doit commencer à bien s'entendre », a commenté le président américain. Près de dix ans après la « relance » voulue par Barack Obama et qui a tourné à l'échec, cette en-

trevue constitue une nouvelle tentative de réchauffer des relations qui n'ont jamais été aussi mauvaises depuis la guerre froide. La liste des points de désaccord n'a fait que s'allonger ces dernières années, avec le soutien de Moscou au régime syrien, l'annexion de la Crimée, puis l'insurrection prorusse dans l'est de l'Ukraine, les accusations d'ingérence russe dans la présidentielle américaine ou encore l'empoisonnement de l'ex-espion russe Sergueï Skripal, à l'origine d'une vague historique d'expulsions de diplomates, y compris américains. Mercredi, le secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, a ainsi fait preuve de fermeté en assurant, depuis Washington, que Donald Trump dirait « clairement » à Vladimir Poutine « qu'il est totalement inacceptable de s'immiscer dans nos élections ».

Agence France-Presse

III COLLUSION ET CORRUPTION

Démanteler la pyramide

L

es structures d'enquête mises en place pour lutter contre la corruption et la collusion ne sont pas que défaillances. Bien huilées et armées de témoins clés efficaces, elles peuvent trouver des coupables parmi ceux qu'on a pointés comme étant les maillons essentiels d'un système de corruption drainant les fonds publics.

Voilà une pensée qui furète dans l'esprit du tribunal populaire depuis que l'ex-entrepreneur en construction Tony Accurso a été déclaré coupable — cinq fois plutôt qu'une — lundi au palais de justice de Laval. Aux yeux des douze jurés, de tous les chefs il est coupable : complot pour corruption, complot pour fraude, fraude, corruption d'un fonctionnaire et aide à commettre un abus de confiance.

Cette nouvelle, à laquelle succédera bientôt le prononcé d'une peine, vient rétablir un certain ordre brisé. L'acquiescement de Frank Zampino, Paolo Catania et quatre coaccusés dans le dossier du Faubourg Contre-cœur ; l'acquiescement de Tony Accurso d'une accusation d'abus de confiance à propos de contrats avec la Ville de Mascouche ; le premier procès avorté de M. Accurso au moment où on abordait l'étape des plaidoiries : tout cela avait provoqué la consternation du côté des spectateurs que nous sommes.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



Ces déboires instruisent à nouveau sur l'immense difficulté associée à la démonstration « hors de tout doute raisonnable » d'une preuve de corruption, dont les traces sont souvent imperceptibles. Le dernier procès de M. Accurso, qui a toujours nié sa culpabilité, a présenté des témoins clés. Des collecteurs de fonds et entrepreneurs de firmes concurrentes ont réussi à convaincre le jury de l'existence d'un système de partage de contrats sur le territoire lavallois entre 1996 et 2010.

•••••

Couronne et défense ont plaidé jeudi autour de la peine qui doit découler maintenant des chefs de culpabilité. Le spectre est fort variable, allant de cinq ans à quelques mois à purger dans la communauté. Avant M. Accurso, l'ex-maire de Laval Gilles Vaillancourt, situé au sommet de la pyramide, avait été condamné à six ans de prison. Le juge devra tenir compte justement de la « place » de M. Accurso dans cette pyramide lavalloise, depuis le maire symbolisant l'âme du stratagème de corruption, bien installé au sommet, jusqu'aux collecteurs de fonds, situés à la base.

La population souhaite que cette peine fasse école, car M. Accurso, qu'il le veuille ou non, est devenu symbole de cette corruption rampante, au gré des multiples filets judiciaires qui furent tendus autour de lui et desquels toujours il se dépêtra, jusqu'à ce que cinq femmes et sept hommes en décident autrement. « Je pense que dans un dossier de collusion de cette ampleur-là, oui, on va vouloir qu'il y ait une exemplarité, mais ce ne sera pas l'exemplarité que le tribunal populaire va vouloir lire ou entendre », a d'ailleurs réagi jeudi la juge retraitée Nicole Gibeault, fournissant un éclairage pertinent.

Qu'ils donnent lieu à des acquittements ou à des verdicts de culpabilité, les procès ne sont pas le seul passage pour enrayer la corruption organisée prélude au désabusement du public. Dans les organismes publics, où elle continue de s'étendre, cette gangrène des plus sournoises doit être stoppée en amont, avec des systèmes de vigilance et de transparence à toute épreuve, tant du côté des processus décisionnels que de celui des systèmes d'octroi des fonds.

III ÉTATS-UNIS

Justice partielle

E

n mars 2016, à quelques mois de la fin de sa présidence, Barack Obama proposait la candidature de Merrick Garland, un homme reconnu pour ses positions modérées, au siège de la Cour suprême laissé vacant par le juge conservateur Antonin Scalia, décédé le mois précédent. Le Sénat à la majorité républicaine refusera même d'étudier sa candidature, au prétexte fallacieux que M. Obama étant en fin de mandat, la nomination du nouveau juge devrait revenir à son successeur.

Donald Trump n'aurait pas été élu que ce refus aurait été de toute façon utile électoralement aux républicains, s'agissant de rallier leur base évangélique. Malheureusement élu, M. Trump s'est immédiatement soumis à la consigne républicaine en nommant à la Cour suprême l'ultraconservateur Neil Gorsuch, cantonnant un peu plus la haute cour dans des tranchées de droite.

Le glissement va inévitablement se creuser avec la retraite annoncée mercredi du juge Anthony Kennedy, n'augurant rien de très encourageant pour tous ceux et toutes celles qui croient que la valeur d'un système judiciaire se mesure au souci avec lequel ses juges appréciaient leurs décisions sur des considérations de justice sociale, d'ouverture culturelle et d'égalité économique. Avec le départ de M. Kennedy, la Cour suprême perd une voix irrégulièrement centrée qui avait, entre autres, été décisive dans la légalisation du mariage homosexuel et dans le maintien de l'arrêt Roe v. Wade protégeant le droit à l'avortement. Encore que la droite en général et M. Trump en particulier auront aussi eu un ami en M. Kennedy. Il est après tout le vote qui a permis cette semaine de valider l'obtus décret antimigratoire auquel tenait tant le président et, dans une autre cause majeure, d'éroder un peu plus le pouvoir de négociation des centrales syndicales — clôturant ainsi l'une des sessions les plus déprimantes de la Cour suprême pour qui défend des positions progressistes.

On peut maintenant s'attendre à pire encore — avec danger manifeste pour les droits reproductifs des femmes. Les nominations à la Cour suprême ont toujours eu une coloration politique. Jamais, par contre, n'ont-elles été en voie de devenir aussi grossièrement partisans. Or, ce qui se dessine en justice témoigne du mauvais état de santé de la démocratie américaine dans son ensemble. En affirmant que le processus de succession commençait « immédiatement », M. Trump annonce une nomination ultraconservatrice avant les législatives de mi-mandat, en novembre prochain. Y a-t-il, dans la salle, des forces capables de se poser en rempart contre ces régressions ?

GUY TAILLEFER



LIBRE OPINION

Nationalistes conservateurs et mondialistes libéraux

JACQUES HOULE
MONTREAL

L'élection d'un gouvernement conservateur en Ontario, le succès du Parti conservateur au Saguenay ainsi que la victoire probable de la CAQ à l'autisme prochain sont des preuves tangibles d'une forte prégnance conservatrice chez nous comme ailleurs en Occident.

En effet, seul le retour en force d'un puissant courant conservateur au sein des sociétés occidentales peut vraiment expliquer des bouleversements politiques, quasiment simultanés, tels le Brexit en Grande-Bretagne, l'élection de Donald Trump aux États-Unis, la victoire de la Ligue du Nord et du Mouvement 5 Étoiles en Italie, l'élection du jeune chancelier conservateur, Sébastian Kurz, en Autriche, la dissidence du ministre de l'Intérieur CSU, Horst Seehofer, en Allemagne, ainsi que la résistance des pays du groupe de Visegrad (Pologne, Slovaquie, République tchèque, Hongrie) aux pressions franco-allemandes en matière d'accueil de réfugiés.

Tous ces chambardements politiques inédits témoignent, me sem-

ble-t-il, d'une reconfiguration du paysage politique occidental sur une ligne de fracture idéologique opposant, non plus la gauche et la droite, mais plutôt les nationalistes conservateurs et les mondialistes libéraux. Les mondialistes libéraux sont partisans d'un libre-échange sans entraves, d'un individualisme sans limites et d'un multiculturalisme sans balises, tandis que les nationalistes conservateurs défendent la souveraineté des États, la cohésion sociale et surtout la capacité des peuples à conserver leur culture, leurs institutions et leurs modes de vie.

Concurrents politiques

Autrement dit, ce n'est plus la gauche, engluée dans sa logorrhée antiraciste, multiculturaliste et de genre, mais une droite résolument souverainiste et conservatrice qui est l'adversaire le plus lucide, le plus irréductible et le plus efficace de la mondialisation néolibérale. D'où la haine viscérale, hargneuse, des mondialistes libéraux à l'égard des nationalistes conservateurs, qu'ils considèrent, à juste titre, comme leur principal et leur plus dangereux concurrent politique. D'ailleurs, pour disqualifier leur

plus proche rival, les libéraux n'hésitent jamais à qualifier les conservateurs d'extrémistes, de populistes, de cryptofascistes!

Mais l'arme de la peur est dérisoire, contre-productive, comme en témoigne le recul des partis qui défendent l'option mondialiste libérale et la montée concomitante des partis nationalistes à dominante conservatrice. En Allemagne, par exemple, la popularité grandissante du nouveau parti nationaliste AfD pourrait même inciter l'aile conservatrice de la coalition CDU/CSU à montrer la porte à son chef, Angela Merkel. Si un poids lourd du calibre de la chancelière allemande peut être emporté par la vague conservatrice, que dire d'un poids plume comme Justin Trudeau dont la seule réalisation après trois ans au pouvoir est l'adoption de la loi légalisant l'usage récréatif de la marijuana?

Au lieu d'invectiver leurs adversaires conservateurs, les libéraux devraient engager un dialogue constructif avec eux, écouter leurs arguments, débattre de leurs propositions et, le cas échéant, adopter leurs solutions, si elles sont justes, raisonnables et applicables! C'est cela, me semble-t-il, être un libéral.

LETTRES

Ce que nous devons à Paul Gérin-Lajoie, en chiffres

On l'a dit et redit ces derniers jours, nous devons beaucoup à celui qui fut le premier ministre de l'Éducation du Québec. Je le dirai à mon tour en rappelant quelques chiffres trop souvent oubliés.

Entre 1940 et 1960, de 1000 garçons — car il y avait alors des écoles pour les garçons et d'autres pour les filles — qui entraient à l'école élémentaire (primaire, dirions-nous aujourd'hui), 560 seulement obtenaient le diplôme clôturant les sept années de cet ordre ou niveau, le « certificat » requis pour bien des emplois; il y avait donc alors, dans les mots d'aujourd'hui, un décrochage de 44 % au primaire.

De ces 560 détenteurs du « certificat de 7^e », 340 (34 %) poursuivaient des études: 70 (7 %) dans des collèges offrant ce que l'on appelait le cours classique, 25 (2,5 %) obtenant huit ans plus tard le diplôme (un baccalauréat ès arts qui n'avait pas le poids qu'on lui accorde aujourd'hui dans les universités) qui donnait accès aux études universitaires; 270 autres dans des

écoles élémentaires supérieures pouvant aller jusqu'à la 12^e année de scolarité, certains d'entre eux pouvant, selon le profil de formation, accéder ensuite aux études à HEC ou à l'École polytechnique. Des 1000 garçons au départ, 42 (4,2 %) entreprenaient des études universitaires... qu'ils ne menaient pas tous à terme, bien sûr.

Pour les filles, les données sont légèrement supérieures pour l'école élémentaire et dans certains profils de ce qu'on appellerait aujourd'hui le secondaire, mais le plus souvent sans donner accès aux études universitaires; en 1960, les femmes ne comptaient que pour 15 % des effectifs universitaires totaux.

Aujourd'hui, tous ou presque, indépendamment du sexe, entreprennent des études secondaires et les taux de diplomation, malgré les décrochages sans doute trop nombreux, dépassent les 90 % à 30 ans. Bon an, mal an, autour de 60 % des jeunes et parfois moins jeunes entreprennent des études supérieures dans les cégeps, et près de la moitié d'entre eux dans les universités — où les femmes sont aujourd'hui nettement majoritaires.

Merci à Paul Gérin-Lajoie et à tous ceux et celles qui ont fait en sorte que cela soit.

Guy Bourgeault, professeur à la

Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal
Le 27 juin 2018

Un maître est mort

Combien de maîtres poursuivront l'œuvre de Paul Gérin-Lajoie dans les institutions d'enseignement du Québec? La question se pose, car s'il y a unanimité pour rendre hommage à ce grand homme, le père de l'institution scolaire moderne québécoise, qui se voulait démocratique et ancrée dans de profondes valeurs humanistes, on ne peut qu'être étonné, voire choqué que le premier ministre et son ministre de l'Éducation se prétendent ses héritiers. Comme le dit si bien P. Boucher (*Le Devoir*, 27 juin), on désire que « la réforme engagée ne soit ni ralentie ni compromise ». Or, depuis des années, ce gouvernement du PLQ non seulement la compromet, mais en détruit les assises mêmes. Il faut de toute urgence permettre aux maîtres d'instruire et d'éduquer.

Suzanne-G. Chartrand, retraitée de l'enseignement universitaire et secondaire, et Guy Rocher, professeur émérite de l'Université de Montréal, tous deux membres du collectif « Debout pour l'école! »

Le 27 juin 2018



Avant toute chose, Paul Gérin-Lajoie était un « homme aux idées de changement ».
RENAUD PHILIPPE
LE DEVOIR

Paul Gérin-Lajoie et la recherche universitaire

VINCENT GAUTRAIS
DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PUBLIC (CRDP) DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Cette semaine a commencé avec l'annonce du décès de monsieur Paul Gérin-Lajoie, décès qui a donné lieu à un unanime concert d'éloges. Dès lors, ce sont ses nombreuses figures, les diverses facettes d'un homme d'action, ministre, intellectuel, philanthrope, que la province au complet soulignera lors de funérailles nationales. Parmi les qualités soulevées, il en est une que nous souhaitons mettre en avant : Paul Gérin-Lajoie a proposé un regard d'une immense modernité sur la recherche universitaire.

Commençons par une anecdote rappelée dans un texte d'Andrée Lajoie, ancienne directrice du Centre de recherche en droit public. En 1961, alors fraîchement nommé ministre de la Jeunesse du gouvernement Lesage, Paul Gérin-Lajoie reçoit le recteur de l'Université de Montréal de l'époque, monseigneur Lussier, pour confirmer les budgets de l'Université.

« Monseigneur, je vous accorde tout ce que vous me demandez, mais avec en plus cent mille dollars par année : nous nous devons de créer un centre d'études en urbanisme et un centre de recherche multidisciplinaire en droit public, où les professeurs se consacrent entièrement à la recherche. »

Évidemment, tout ceci laisse rêver le chercheur contemporain. Cette anecdote laisse aussi le directeur actuel que je suis éminemment redevable de cette impulsion initiale sans la-

quelle le Centre que j'ai l'honneur de diriger n'aurait pas été créé. Mais au-delà de la différence d'époque, il est trois éléments qui ne s'imposaient pas et qui permettent de dire, comme Guy Rocher le signalait, qu'avant toute chose Paul Gérin-Lajoie était un « homme aux idées de changement », « un innovateur », « utilisant la politique comme un moyen au service du bien commun ».

Trois innovations

La première de ces innovations était de croire en la recherche. Au début des années 1960, le droit s'enseignait, certes, mais ne donnait lieu à aucune recherche véritable. Avant d'être des facultés, les universités abritaient d'abord des écoles de droit qui préparaient à la plaidoirie sans considérer la pertinence d'un regard plus global fondé sur la place du droit dans la société. Il fallait rompre avec l'isolement d'une communauté juridique repliée sur elle-même. La recherche participait à cette ouverture.

La deuxième orientation qui ressort de cet épisode est que la recherche devait être plurielle. Une pluralité sur le plan quantitatif, le Centre mettant sur pied des recherches collectives avec les premiers spécialistes du droit constitutionnel québécois que furent notamment Pierre Elliott Trudeau, Jean Beetz, Luce Patenaude, Andrée Lajoie, Jacques Brossard. Une diversité substantielle également, le ministre Gérin-Lajoie prenant le soin de spécifier que le droit n'avait d'autre choix que de s'ouvrir sur le monde, sur les autres disciplines. En 2002, lors d'une allocution

célébrant les 40 ans du Centre, cette approche pluridisciplinaire avait constitué le cœur de son propos, insistant sur la nécessité pour le droit de s'attacher aux autres « sciences de l'homme en société ». Une approche désormais consacrée mais qui trouve sans doute au Québec l'une de ses racines les plus anciennes.

Le troisième facteur de changement qui ressort de cette conviction est l'indéfectible confiance de Paul Gérin-Lajoie vis-à-vis des chercheurs et de l'université ; de cette institution qui est ainsi adoubee comme une partie prenante de la société contemporaine, tenue de « ne rendre des comptes qu'à la vérité ».

En cette période de changements, où la globalisation économique et numérique vient bouleverser les manières de faire, il nous semble important de rappeler à l'occasion de cet hommage que cette vision empreinte d'une grande sagesse est susceptible de s'appliquer également à la recherche de demain. Dès 1962, Paul Gérin-Lajoie affirmait que « [l']homme du XX^e siècle prend conscience de ce que le progrès intellectuel et spirituel est sérieusement en retard sur le progrès technique » et que la recherche constituait un gage pour pallier ce retard. Je crains malheureusement que le citoyen du XXI^e siècle soit encore plus exposé et que par voie de conséquence, l'apport intellectuel des chercheurs lui soit encore plus indispensable.

Je tiens à remercier Karim Benyekhlef, Andrée Lajoie, Pierre Noreau, Guy Rocher, des pierres angulaires du CRDP, pour leur aide à la rédaction du présent hommage.

Je rêve à une société où tous les élèves ont accès à la culture

GENEVIÈVE LANOUÉ
ENSEIGNANTE EN ART DRAMATIQUE AU SECONDAIRE

Lettre adressée au ministre de l'Éducation

Je vous écris par le truchement des médias afin de m'assurer d'être lue. Depuis que je vous ai entendu à RDI expliquant vos directives sur les frais facturés aux parents, je me questionne. Je tente en vain de comprendre vos objectifs. Vous affirmiez que les sorties culturelles qui ont un lien avec le programme ne peuvent pas être facturées aux parents. Vous disiez aussi que le ministère de la Culture investirait davantage dans ces sorties. Il semblerait que vous souhaitiez que votre ministère donne une certaine somme d'argent également.

Je demeure perplexe et comme enseignante en art dramatique, je m'inquiète. Allez-vous vous assurer que les sorties culturelles sont réellement accessibles à tous ? La sortie pour voir des œuvres professionnelles est une continuité significative et nécessaire pour l'éducation artistique. Il ne nous viendrait pas à l'esprit de faire rédiger un texte à des élèves sans leur avoir fait lire des auteurs significatifs et reconnus auparavant. Tous les élèves doivent apprendre

à apprécier les œuvres selon l'art dans lequel ils sont inscrits. Dois-je vous rappeler que les cours d'arts sont obligatoires du premier cycle du primaire à la dernière année du secondaire ?

Les jeunes comprennent mieux certaines notions vues en classe et apprennent à aimer leur travail en création et en interprétation quand ils ont des références, quand ils peuvent se projeter, quand ils ont des modèles. Ces sorties vont au-delà de l'apprentissage, elles aident à ouvrir l'esprit, à s'imaginer un monde autrement, à développer son esprit critique.

Épanouissement fragilisé

Vos directives risquent de toucher la qualité de l'enseignement artistique, certes, mais elles fragiliseront l'épanouissement de l'enfant par la perte de découvertes des richesses culturelles de notre milieu. Si vous empêchez les écoles de facturer aux parents ces activités qui sont directement liées au Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), allez-vous subventionner des sorties pour TOUS les élèves ? Si c'est le cas, je m'en réjouis, Monsieur le Ministre, mais mon expérience me laisse douter que l'argent investi par les ministères couvrira tous

les frais. Pour l'instant, les subventions, quand elles sont octroyées par le programme « La culture à l'école », ne couvrent qu'un maximum de 75 % des frais de sortie. Il faut donc que quelqu'un paie le reste. Jusqu'alors, la facture était refilée aux parents. Que ferons-nous maintenant, puisqu'il s'agit clairement d'une sortie pédagogique (les enseignants qui présentent une demande doivent démontrer les liens à tisser avec leur programme pour qu'elle soit acceptée) ?

En vous écoutant, je me rends à l'évidence que nous sommes devant une consigne confuse qui mène nos directions au statu quo et je m'en déssole. Plusieurs enfants pourraient ne pas avoir accès à cette culture. Vos directives font mal à l'éducation, Monsieur le Ministre, elles font mal au milieu culturel également et par conséquent, à l'enrichissement de toute notre société.

Je rêve à une société où tous les élèves peuvent avoir accès aux œuvres d'art, aux pièces de théâtre, aux spectacles de musique et de danse sans qu'il y ait de discrimination. Je crois à la gratuité de l'école publique. Je souhaite que tous puissent avoir accès aux sorties culturelles.

La grève des unes, le travail de toutes

AURÉLIE LANCTÔT



Le 6 juin, après 39 mois sans convention collective, les travailleuses de 57 centres de la petite enfance (CPE) de Montréal et de Laval ont déclenché une grève. Un débrayage de 11 jours, fait du meilleur comme du pire.

D'un côté, une solidarité imparable : « Du jamais vu en 24 ans de carrière », lance Nancy Larocque, éducatrice d'un CPE d'Hochelaga. « Les parents participaient au piquetage, refusaient qu'on rentre au travail à n'importe quel prix. Un réseau de soutien s'est mis en place, pour rendre la grève plus supportable. »

De l'autre, des parents échaudés ont réclamé que cette grève soit déclarée illégale. Pertes de revenus, angoisse, fatigue, pertes d'emploi, chaos... Et pourquoi, au fond ? Il s'est même trouvé Mario Dumont pour dire à la télé que les éducatrices ne comprenaient pas les « vrais problèmes du quotidien » des gens, ce qui ne manque pas d'ironie. Qu'y a-t-il de plus « vrai », pourtant, que soigner, éduquer, nourrir les enfants ? Les éducatrices gèrent les vrais problèmes du quotidien dans ce qu'ils ont de plus immédiatement lié à la vie nue.

Or, lorsque les éducatrices mettent leur pied à terre et exigent qu'on respecte leur travail, elles ne soulèvent pas seulement des questions « quotidiennes ». Elles posent aussi une question politique, qui justifie des moyens politiques. Elles posent en fait la première des questions politiques, celle qui sous-tend toutes les autres : qui travaille pour libérer qui ?

Suffit, pour le comprendre, d'observer à quel point la grève des CPE perturbe le cours normal des choses. Elle glisse un caillou dans l'engrenage du travail productif, renvoyant un fardeau immense dans la sphère privée. Et soudain, la valeur d'un travail souvent méprisé se révèle. Les éducatrices en grève nous rappellent que leur travail est la condition même de l'autonomie de celles qui, autrement, supportent la majeure partie du fardeau domestique. Cette grève traduit la lutte quotidienne des mères et des travailleuses qui, encore, sont d'abord ménagères.

Lorsque les éducatrices mettent leur pied à terre et exigent qu'on respecte leur travail, elles ne soulèvent pas seulement des questions « quotidiennes ». Elles posent aussi une question politique, qui justifie des moyens politiques. Elles posent en fait la première des questions politiques, celle qui sous-tend toutes les autres : qui travaille pour libérer qui ?

Toutes les femmes sont d'abord ménagères : on croyait avoir laissé ce slogan dans une autre époque. L'historienne Camille Robert en a pourtant fait le titre d'un ouvrage récent, qui retrace les luttes des féministes québécoises pour la reconnaissance du travail ménager. On y voit que le nœud politique qu'est la prise en charge du fardeau domestique traverse le temps.

M^{me} Robert m'explique que les luttes pour la création de garderies populaires naissent dans les années 1970, alors que des femmes proposent de socialiser la charge familiale et ménagère, pour s'émanciper. On revendique la création d'un réseau autonome, géré par la communauté, mettant la table pour la création du réseau public, dans les années 1990. « Derrière ça, il y a l'idée que la charge des soins aux enfants est un enjeu collectif, qui doit être partagé par tous, pour que les parents, particulièrement les mères, puissent travailler ou faire autre chose. »



On semble aujourd'hui déterminé à rejeter cet héritage. On malmène les CPE : compressions, modulation des tarifs, virage entrepreneurial. On les gère comme des petites business au mépris des travailleuses, gommant au passage les principes qu'incarne l'institution.

Lorsque les éducatrices faisaient la grève, beaucoup de parents se sont en effet trouvés démunis, isolés ou coincés par l'intransigeance d'un employeur. Ils sont vite arrivés au bout du rouleau, perdant de vue leurs intérêts communs avec les grévistes. La solidarité s'est effritée. Placer des gens épuisés en compétition pour mieux neutraliser toute mobilisation et justifier tous les sacrifices : voilà ce qui reste des liens sociaux après deux décennies de politiques néolibérales.

« Le néolibéralisme perturbe aussi spécifiquement le travail de reproduction sociale, ajoute Camille Robert. Lorsque des conflits de travail liés à ce type d'emploi surviennent (infirmières, éducatrices, enseignantes), on les prend séparément et on oublie les dynamiques plus larges. » On peine à voir que les grèves des unes façonnent le travail, l'existence de tous. On conçoit mal qu'elles soulèvent simultanément des enjeux privés et publics, individuels et collectifs. C'est sans doute cette ambivalence qui pousse à les ranger dans la catégorie des « affaires quotidiennes », insignifiantes ; indignes du politique. Pourtant...

En 1975, le Théâtre des Cuisines monte une pièce étonnante, intitulée *Môman a travaille pas, a trop d'ouvrage !*. Dans la pièce, les ménagères font la grève générale. Chaos total. On veut à tout prix lever cette grève, d'ailleurs incompréhensible au vu des tâches contestées. Que voulez-vous donc ? lance un juge irrité aux ménagères traduites devant lui. Pas compliqué, dit l'une : « Ce qu'on veut, c't'un monde vivable pour tout l'monde. »

Quel avenir pour les Franco-Ontariens ?

Cette minorité linguistique pourrait perdre des acquis sous le règne du conservateur unilingue Doug Ford

Tandis que le chef du Parti progressiste-conservateur Doug Ford s'apprête à être assermenté, les Franco-Ontariens devront apprendre à composer avec un gouvernement où on ne trouve qu'une seule élue issue de leur communauté.

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

Les Franco-Ontariens ont par le passé massivement voté pour les libéraux provinciaux. Réputé sensible à la défense de leurs droits linguistiques, le parti de Kathleen Wynne a toujours compté des représentants franco-ontariens. Mais vendredi, c'est l'unilingue Doug Ford qui prendra les rênes de l'Ontario.

Les allégeances des Franco-Ontariens ont-elles changé ? À titre d'indicateur, la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, où se trouve la plus forte concentration de francophones, avec au moins 60 % de la population, a élu une conservatrice. Amanda Simard, 29 ans, était depuis 2014 conseillère municipale de la municipalité de Russell.

« Elle est la seule Franco-Ontarienne au sein du gouvernement Ford », souligne Linda Cardinal, titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie à l'Université d'Ottawa.

Collaboration

Après 15 ans de participation à la gestion d'une loi qui les concerne, il y avait un réflexe de collaboration établi avec les libéraux. « Mais les Franco-Ontariens sont habitués aux conservateurs », précise Linda Cardinal. Ils ont été là pendant 36 ans. »

Dans bien des cas, fait observer la professeure Cardinal, il y avait chez ces conservateurs du passé une dimension progressiste qui était favorable aux francophones. « Mais l'époque de Mike Harris constitue une rupture. »

Premier ministre de 1995 à 2002, promoteur d'une révolution dite « du bon sens », Harris s'était « aligné sur les républicains américains ». C'est l'époque où les Franco-Ontariens ont dû se battre pour conserver l'hôpital Montfort, symbole des services offerts en français. « Beaucoup de Franco-Ontariens sont des conservateurs. La présidente de SOS Montfort, Gisèle Lalonde, était une conservatrice. » Elle avait été candidate pour ce parti dans les années 1970.

Cela signifie-t-il que les Franco-Ontariens ont abandonné leur rapport de proximité avec les libéraux ? Même si plusieurs Franco-Ontariens entretiennent des liens avec le Parti conser-



Le chef progressiste-conservateur ontarien Doug Ford sera assermenté vendredi à Queen's Park.
AARON VINCENT ELKAIM LA PRESSE CANADIENNE

vateur, explique Linda Cardinal, « il s'agit d'une histoire faiblarde par rapport aux liens entretenus avec les libéraux ».

L'avocat Marc Simard, membre du conseil d'administration de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), estime que les Franco-Ontariens ont « surtout été rouges par le passé », mais qu'ils « voulaient du changement ». Mais lequel ? Il faut tout de même se laisser le temps de prendre la mesure de ce qui va arriver avec cette élection du 7 juin, croit Linda Cardinal.

Élue elle aussi, Caroline Mulrone, la fille aînée de l'ancien premier ministre canadien Brian Mulrone, est l'une des rares élus de cette vague conservatrice à parler français. Plusieurs croient qu'elle pourrait hériter des Affaires francophones au sein du gouvernement, en raison de son expérience dans les affaires publiques.

Sensibilité limitée

L'avocat Marc Simard pense qu'Amanda Simard, diplômée en droit, a aussi des chances. Elle est en contact de longue date « avec le milieu des bleus », dit-il.

« Il n'y a pas beaucoup de personnes qui peuvent être nommées à ce poste. Et on ne sait même pas en fait s'il va survivre. On ne sait pas à quoi s'attendre », dit Linda Cardinal. Jusqu'ici, la sensibilité de Doug Ford à l'égard de la

communauté francophone de sa province s'est avérée plutôt limitée.

Francophones et francophiles

« Oui, mais il y a des francophiles dans ce futur gouvernement », croit Carol Jolin, le président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO). Linda Cardinal espère que certains conseillers de Ford pourront, le cas échéant, plaider en faveur de la réalité française de la province.

« L'ancien ministre John Baird est un des conseillers de M. Ford. Dans le gouvernement de Mike Harris, il s'était occupé, entre autres choses, des Affaires francophones. »

Mais est-ce suffisant pour servir la cause les Franco-Ontariens ?

Le président de l'AFO se montre à demi rassuré, même s'il compte beaucoup sur les contacts déjà établis par son organisation au sein du nouveau gouvernement.

« Pendant la campagne électorale, on a eu des entretiens avec des représentants des trois partis. Pour nous, il y a deux grandes priorités. Premièrement, le maintien des engagements envers la mise sur pied d'une première université française en Ontario. Ça fait 40 ans qu'on l'attend. Deuxièmement, la modernisation de la Loi sur les services en français. »

Or, selon lui, le premier ministre élu s'est engagé à maintenir ces engage-

Il juge que les Franco-Ontariens sont des Ontariens comme les autres et qu'ils ne souhaitent qu'une réduction des impôts

LINDA CARDINAL



ments au sein de son propre gouvernement. Du moins en principe.

Peut-on seulement espérer de ce gouvernement qu'il maintienne un ministère des Affaires francophones ? « On l'espère. En attendant, on va essayer de lui en faire comprendre l'importance, dit le président de l'AFO. Ce serait un pas en arrière s'il le fermait. »

Carol Jolin rappelle que le gouvernement ontarien a adhéré en 2016 à l'Organisation internationale de la Francophonie. « On nous a dit déjà que ça prend au moins deux ou trois personnes juste pour ça. Ce ne sont pas les dossiers qui manquent. »

Selon lui, « il faut du français pour faire des percées économiques » dans de nouveaux marchés.

Des Ontariens comme les autres

Invité à se prononcer au sujet des Franco-Ontariens en cours de campagne, Doug Ford est resté très évasif, allant même jusqu'à affirmer, plutôt que d'en parler, qu'il aimait beaucoup les Québécois. N'est-ce pas un peu inquietant ? « Voilà une preuve en tout cas qu'on a beaucoup de travail à faire, dit Carol Jolin. Il existe 622 340 Franco-Ontariens. En Ontario, 1,5 million de citoyens parlent français. Sans parler des francophiles. »

Pour l'universitaire Linda Cardinal, cette déclaration de campagne de Ford qui réduisait ainsi les Franco-Ontariens à des ombres du Québec donne l'impression que l'espace francophone ontarien n'a pas la moindre importance pour lui.

« On dirait que ça n'avait aucune importance. [...] Il juge que les Franco-Ontariens sont des Ontariens comme les autres et qu'ils ne souhaitent qu'une réduction des impôts. »

Peut-on imaginer un premier ministre québécois qui ignorerait qu'une partie de sa population est de culture anglaise ?

Le juriste Marc Simard trouve à tout le moins « inquietant que le premier ministre de l'Ontario ne soit pas au courant qu'une portion importante de la population de la province parle français ». Mais il se dit néanmoins convaincu qu'un homme politique ne peut pas être au fait de tous les dossiers et qu'à condition qu'il soit bien conseillé, Ford sera à même de répondre aux attentes des Franco-Ontariens.

Pour les juristes francophones, note Marc Simard, il y a des problèmes en Ontario. « Il est difficile d'être entendu et de plaider en français à plusieurs endroits. » Comme d'autres de ses collègues de l'AJEFO, il aimerait pouvoir le faire partout en Ontario.

Linda Cardinal le répète : l'heure est à « apprendre à apprivoiser la nouveauté ». S'il y a de quoi être inquiet, il s'agit selon elle d'« une saine inquiétude ».

EN BREF



Guy Turcotte
GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Turcotte : pas de remise en liberté conditionnelle avant 17 ans de détention

Guy Turcotte devra bel et bien attendre 17 ans avant de pouvoir demander une remise en liberté conditionnelle. La Cour d'appel a rejeté sa demande de réduire la durée d'emprisonnement minimale prescrite par le juge André Vincent à l'issue d'un deuxième procès en décembre 2015. L'ex-cardiologue a été reconnu coupable de deux meurtres non prémédités, lui qui a avoué avoir brutalement assassiné ses deux enfants, Olivier, cinq ans, et Anne-Sophie, trois ans, en les poignardant à de multiples reprises. La décision unanime du banc de trois magistrats, rédigée par le juge Allan Hilton, rappelle que Guy Turcotte n'a pas été condamné à 17 ans de pénitencier, mais bien à l'emprisonnement à perpétuité avec possibilité de demander une remise en liberté conditionnelle après 17 ans.

La Presse canadienne

Les poids lourds interdits sur le pont Mercier aux heures de pointe

CHATEAUGUAY — Les poids lourds seront interdits sur le pont Honoré-Mercier aux heures de pointe à cet été. Cette mesure vise à alléger la circulation, lourdement touchée par des travaux amorcés vendredi dernier et qui forcent la fermeture de voies sur le pont. Les travaux doivent se poursuivre jusqu'au 20 août. L'interdiction des poids lourds a été abordée lors d'une rencontre tenue jeudi matin entre le ministère des Transports et les maires des villes de banlieue au sud-ouest de Montréal, à Châteauguay. La possibilité d'offrir la gratuité des transports en commun pendant la période de travaux est par ailleurs étudiée. Présent à la rencontre, le ministre des Transports, André Fortin, a cependant souligné que les transports collectifs ne sont actuellement pas utilisés au maximum.

La Presse canadienne

Les ministres de la Santé discutent de marijuana et d'assurance médicaments

WINNIPEG — Les ministres de la Santé des provinces et des territoires réclament plus de soutien du gouvernement fédéral au sujet de la légalisation de la marijuana et de tout programme national d'assurance médicaments potentiel. Réunis à Winnipeg jeudi, plusieurs ministres ont affirmé que les transferts de paiements fédéraux ne pouvaient plus compenser la hausse des coûts des soins de santé. Le ministre de la Saskatchewan a dit que son gouvernement aime bien le concept d'un programme national d'assurance médicaments, mais il veut que le gouvernement fédéral paie aussi sa part. Selon le ministre québécois Gaëtan Barrette, la vraie question est de savoir si le gouvernement fédéral contribuera financièrement à toutes ces nouvelles mesures. La ministre fédérale de la Santé, Ginette Petitpas Taylor, devrait se joindre à la réunion vendredi.

La Presse canadienne

LEDEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com